



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE



**FRANÇOIS OLLANDINI**

# Retour d'expérience

**MÉTÉO**

*Neige et avalanches,  
les risques  
en Corse*



*Photo: Pierre Pasquolini*

**INCONTRU**

*Lorenza de Angelis,  
soigner le corps  
par l'âme*



**1,60€**



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • BRÈVES P8 • AGENDA 23

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

### RoseBug!

**D**imanche 22 janvier, un premier tour de la primaire citoyenne qui n'a pas vraiment rassemblé et qui résonne comme une deuxième gifle après celle donnée quelques jours plus tôt à Manuel Valls par un jeune crétin. Cependant, avec Benoît Hamon, il s'est qualifié pour le second tour. Qui sera le vainqueur, l'outsider ou l'ex-Premier ministre? Aux électeurs de choisir, en espérant qu'un autre bug stupide et pitoyable ne vienne pas semer un nouveau trouble sur les prochains résultats.

Mais entre nous, cette primaire ne sonne-t-elle pas, en fait, la disparition d'une gauche qui vit ses dernières heures? Comme une fin programmée après un quinquennat dont on ne retiendra malheureusement que désillusions, défiances et trahisons de ses acteurs élus et distributions de claques politiques et médiatiques aux citoyens qui ont encaissé ou plutôt sont passés à la caisse!

Et puis se rajoute cette désagréable sensation que François Hollande est désormais aux abonnés absents. Un Président qui, regrettant certainement sa décision finale, a préféré se désintéresser de l'avenir d'une gauche qui l'avait pourtant propulsé au pouvoir. Son indifférence affichée pour les débats en assistant à une pièce de théâtre ou son choix d'une retraite avant l'heure dans un désert chilien sont comme un dernier coup porté par un homme seul et amer à une gauche déjà à terre. La présidentielle, cause perdue pour lui doit l'être pour tous. Des candidats qui doivent se débrouiller seuls parce que ce qui est mort pour lui ne peut continuer ailleurs avec eux.

Alors oui, cette Gauche fracturée, disloquée a vraiment buggé. Immense gâchis et guerres intestines seront certainement ce que l'histoire retiendra de ce quinquennat. Après l'union de la gauche de Mitterrand, le déclin et la mort brûlante d'un parti pourtant arrivé au sommet par Hollande. RoseBug! ■ [dominique.pietri@yahoo.fr](mailto:dominique.pietri@yahoo.fr)



Da Roland FRIAS

# A MODU NOSTRU A MODU NOSTRU

### Ci la feremu à capì?

**A** partita di ballò trà u SC Bastia è l'OGC Nizza ùn hè micca stata marcata chè da u risultatu paru d'1 à 1, u cartone rossu d'Yannick Cahuzac o i belli arresti di Jean-Louis Leca. Ci sò stati fatti chì una volta di più anu messu u Sporting è a Corsica in core d'una pulemica mediatica tremenda. Più d'una simana dopu à u scontru si ne parla torna. Quasi tutti i giornali è i siti d'attualità anu trattatu issu (gattivu) sugettu. Mario Balotelli ci l'hà fatta à ellu solu à mette tamanta puzza nant'à u terrenu, ind'e tribune è ancu ind'i spugliatoghji. Per quessa, u talianu hè u più forte, face un pezzu chì a so reputazione di sega internazionale hà pigliatu a suprana nant'à quella di ghjucadore di ballò professionale. D'altronde, in quantu à a so funzione d'attaccante, mentre u scontru SCB-OGCN, s'hè vistu pocu affare. Pare ch'ellu hè venutu in Nizza solu per sorte in discuteca è fà u bellu ind'i caffè di u corsu Victor-Hugo o di u viale Jean-Médécine. Tandù, hà pruvucatu a squadra turchina è u so intrenore François Ciccolini ch'ùn hà pussutu ritene si di pettu à certe parullacce di Super Mario. Qualchi sustenitore dinù anu lasciatu parlà e so urigine di i tempi i più landani. Ci sò stati i stridi di scimie. Sò cascati ind'a trappula! Bastava pocu! È ci hè un filmettu chì a mostra, cortu cortu, ma ci hè quantunque. Mario Balotelli hà dettu ch'ella s'hè passata cusi tuttu u macciu. Pare difficile di crede la. Osinnò certi -pudimu esse ne assicurati- ùn si serianu fatti pregà per realizà un muntame ripigliendu ogni sequenza. U razzisimu ci hè in parechji stadii di u mondu, ghjè una realtà, soprattuttu ind'u ghjocu à ballò. In Furiani, razzisti ci n'hè cum'è in altrò, forse menu. Ma ùn hè micca qui u debattutu. Ci sò stati i stridi di scimie. Ci sò stati in vera! Hè stata ricunnisciuta da i dirigenti di u Sporting chì dumandanu chì l'autori d'issi cumpurtamenti pigliessinu e so rispunsabilità. Ma hè sicura ch'issi fatti si ritrovanu assai, per disgrazia, pocu impreme u campionatu di ballò. Si ritrovanu ancu contru à i Corsi. Accade spessu, ne? Ma quand'ella si passa, a LFP ùn reagisce cù listessa pruntezza chè quella à prò di u PSG o -cum'è in issu casu- di Nizza. Ci la feremu un ghjornu à capì? ■



**Vous vivez**  
en Centre-Corse,  
dans le Cap,  
la région de Bonifacio  
ou le Sartenais,  
vous avez  
une bonne connaissance  
de la vie publique,  
culturelle, associative  
et sportive  
dans votre bassin de vie?

**Vous** souhaitez mettre  
en lumière les initiatives  
qui y voient le jour?

**Vous** aimez écrire et/ou  
prendre des photos?

**L'ICN recherche  
des  
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:  
[journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

**ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**  
© est édité par CorsicaPress Éditions SAS  
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia  
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef  
• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)  
email: [journal@icn-presse.corsica](mailto:journal@icn-presse.corsica)

**BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION**  
1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA  
Tél. 04 95 32 04 40  
Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

**BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION**  
21, Cours Napoléon, 20000 AJACCIO  
Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95  
Annonces légales – Fax 09 70 60 12 93

**Avec la collaboration de:**  
• Elisabeth Milleliri • [informateur.corse@orange.fr](mailto:informateur.corse@orange.fr)  
1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli  
Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris  
Amandine Alexandre (Londres), Batti,  
Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,  
Roland Frias, Jacques Fusina, Marie Gambini,  
Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca,  
Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,  
Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,  
Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal,  
partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

**Comité de surveillance:**  
Philippe Giammarì, président,  
Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.  
Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),  
Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

**IMPRIMERIE** AZ Diffusion 20600 Bastia  
Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 1 88773  
ISSN 2114 009  
• Fondateur Louis Rioni

<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

CORSE-SARDAIGNE

# La continuité territoriale transfrontalière arrive!



**Le 23 janvier, à Cagliari, Jean-Felix Acquaviva, président de l'Office des transports de Corse (OTC) et son homologue sarde, Massimo Deiana, ont officialisé la mise en place prochaine de nouvelles liaisons maritimes Corse/Sardaigne, dans le cadre d'une continuité territoriale transfrontalière.**

Envisager la continuité territoriale hors du seul cadre d'une relation Corse-continent français? L'idée était dans l'air, restait à ne pas la laisser se perdre dans les limbes. Si la Corse et la Sardaigne ne sont distantes que de quelques kilomètres, si bon an mal an, près de 305 000 passagers et plus de 80 000 tonnes de fret, transitent chaque année entre elles, les doter de liaisons pérennes, sécurisées et encadrées, a longtemps relevé de la gageure. Le premier pont jeté fut la liaison maritime Bonifacio/Santa-Teresa qui, si elle semble évidente lorsqu'on jette un œil sur les cartes, n'allait pourtant pas de soi. « En effet, sur le plan du droit, rien ne permettait sa création, rappelle-t-on du côté de l'Office des transports de la Corse (OTC). Cette ligne fut d'abord inscrite au registre de la Délégation de service public de la Région autonome de Sardaigne, accordée pour les liaisons entre la Sardaigne et ses îles mineures : La Maddalena et Carloforte. La Corse n'en faisait donc pas partie. Elle a pu être toutefois rattachée in extremis, et considérée à son tour comme une île mineure de la Sardaigne, grâce à la tolérance exercée conjointement par l'Italie et l'Europe ». La ligne fut d'abord assurée, 12 mois sur 12, par la compagnie régionale sarde Saremar. Laquelle a cessé ses activités fin 2015. La Blu-Navy, compagnie privée jusqu'alors dédiée à la liaison Toscane/Ile d'Elbe, prend la suite, avant de jeter l'éponge, fin octobre 2016, faute d'avoir perçu des aides sardes. Reste la Moby Lines qui, après s'en être tenue à la saison estivale, entend maintenir cette desserte à l'année en 2017, bien que se pose la question de la rentabilité. Autre ligne, celle reliant Propriano à Porto-Torres via la CMN, sans aide. Si elle permet de maintenir des échanges commerciaux entre les deux îles, ses usagers la jugeraient peu satisfaisante du fait de sa fréquence et ses horaires. Les choses seraient sur le point de changer. Le 23 janvier, à Cagliari, Jean-Felix Acquaviva, président de l'OTC, et Massimo Deiana, assesseur aux transports de la Région autonome sarde, ont jeté les bases d'une continuité territoriale transfrontalière, qui devrait

se concrétiser dès l'été avec l'ouverture de nouvelles liaisons maritimes Corse-Sardaigne, encadrées par des délégations de service public (DSP). « C'est inédit, car c'est carrément, réglementairement, une innovation, souligne Jean-Felix Acquaviva. Cela nous permet de sécuriser les liaisons maritimes corso-sardes tout au long de l'année. Mais d'aller aussi sur le terrain de l'aérien, avec là aussi de nouvelles lignes. Je veux parler de l'axe Ligurie-Toscane-Corse-Sardaigne. Nous y travaillons déjà. » Au plan juridique, en effet, la coopération transfrontalière s'inscrit dans le cadre du programme de coopération territoriale transfrontalière et européenne « Interreg Italie-France maritime ». L'OTC a été désigné « chef de file » pour élaborer un projet de création d'un instrument de gestion conjointe des services transfrontaliers de transports maritimes et aériens entre les îles, en vue d'améliorer la connexion aux réseaux transeuropéens. Est ainsi prévue la création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT)\*. Approuvé par l'autorité de gestion du programme, ce projet débutera officiellement ce 1<sup>er</sup> février. Il bénéficiera d'un financement d'environ 2M€ pour deux ans. Au terme desquels le GECT mettra en place la continuité territoriale transfrontalière sur l'arc tyrrhénien. D'ici là, à titre transitoire, OTC et l'Assessorat des transports de Sardaigne ont entamé une procédure pour la mise en place de liaisons maritimes par mise en concurrence, à titre transitoire, avec deux DSP d'une durée prévue de 6 ans. Elle s'appuie sur l'Accord de Rome du 26 juillet 1993 relatif à la coopération transfrontalière des collectivités territoriales dans leur domaine de compétence, signé par la France et l'Italie. La Région autonome de Sardaigne se chargera de la liaison Bonifacio /Santa-Teresa, la Collectivité territoriale de Corse de celle entre Propriano et Porto-Torres. Ce dispositif sera acté en février lors de la venue de Massimo Deiana à Ajaccio. ■ EN

\* en partenariat avec les Régions de Sardaigne et Ligurie, les autorités portuaires de Toscane et Sardaigne, les CCI du Var, de la Corse-du-Sud et de la Haute-Corse.

ÉCONOMIE

## L'Adec fait sa rentrée



Photo Manon Perelli

**Une année 2016 riche sur le plan de l'action économique, et une année 2017 d'ores et déjà inscrite dans la même ligne. Lors de sa conférence presse de rentrée, l'Adec a fait le point sur les réformes profondes entreprises pour donner corps au Riacquistu economicu è suciale.**

**E**n ce début d'année, l'Agence de développement économique de la Corse (Adec) a elle aussi fait sa rentrée. Le 19 janvier, son président, Jean-Christophe Angelini, tenait en effet une conférence de presse sous forme de bilan des actions économiques menées l'année écoulée.

«L'année 2016 a été ponctuée par un certain nombre d'initiatives, de décisions de l'Assemblée de Corse dans le domaine économique. Avec par exemple la mise en œuvre de la plateforme de soutien aux entreprises en difficulté, la réforme de l'ingénierie du financement de l'économie, la mise en œuvre du Pattu Impiegu pour simplifier tous les dispositifs de soutien à la création d'emplois et bien sûr, en épilogue, le vote du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) qui donne à la Corse, pour les prochaines années, une doctrine économique et sociale assez pertinente et assez novatrice», a-t-il rappelé, soulignant que le SRDE2I marque un tournant stratégique en organisant le passage d'une économie de rente à une véritable économie de production.

Dans ce droit-fil, 2017 s'annonce tout aussi dense avec pour objectif de maintenir la dynamique en donnant corps au Riacquistu economicu è suciale. «L'année 2017 va permettre de concrétiser l'ensemble des engagements pris au travers du vote du SRDE2I», a appuyé Jean-Christophe Angelini, notant que grâce à l'innovation majeure de ce schéma, l'Adec pourra désormais individualiser et payer directement les aides aux entreprises. Ce qui va permettre, d'une part d'accélérer considérablement les délais de traitement et de paiement, mais aussi d'assurer la transparence de l'allocation

des fonds publics aux instruments financiers par le biais de marchés publics, et enfin d'assurer la traçabilité du remboursement des fonds affectés aux instruments financiers. Au cours de l'année, pour assurer la mise en œuvre des grandes orientations du SRDE2I et répondre en même temps aux urgences de l'économie insulaire, l'agence devrait se concentrer autour de plusieurs grandes actions. Aux rangs desquelles figurent la mise en œuvre d'une politique de soutien à l'innovation, le renforcement du déploiement des activités liées à l'économie sociale et solidaire, la mise en œuvre opérationnelle de la plateforme emploi ou encore l'amplification du développement des écosystèmes productifs autour de filières déjà créées. Cette stratégie sera de plus renforcée par trois éléments clefs qui placent la Corse et l'Adec dans une situation inédite, aussi bien au niveau régional que national. «La collectivité territoriale a des pouvoirs extrêmement étendus depuis la loi du 22 janvier 2002, pouvoirs qui viennent d'être considérablement renforcés en matière économique par la loi NOTRe. Par ailleurs, avec cette mandature, l'Adec a été considérablement renforcée. Tout d'abord d'un point de vue financier avec des moyens très significatifs, et en même temps avec des moyens opérationnels qui sont sans précédent. Enfin, nous avons des éléments de financement que ce soit le PEI, les fonds communautaires ou le budget général de la collectivité territoriale», explique Jean-Charles Vallée, directeur de l'ADEC, avant de conclure : «Ces trois facteurs, juridique, technique et financier, nous permettent de dire qu'aujourd'hui nous avons des moyens extrêmement renforcés pour agir sur l'ensemble du territoire». ■

Manon PERELLI

### L'ACCOMPAGNEMENT À L'INTERNATIONAL, UNE NOUVEAUTÉ

Pour la première fois en 2016, l'Adec a accompagné une filière à l'international. En effet, en juin dernier, elle a permis au Pôle des industries aéronautiques corses (Piac) de tisser de premiers contacts avec plusieurs entreprises canadiennes. «Un acteur aéronautique de rang 1 est venu en Corse rencontrer le Piac et Corse Composite Aéronautique», explique Florence Bonifaci, directrice du développement économique, en indiquant que cet accompagnement à l'international continuera en avril prochain avec un déplacement à la Semaine internationale de l'aérospatiale, à Montréal. «Un des rôles nouveaux de l'Adec est d'accompagner les filières à créer des passerelles et être mis en relation avec des acteurs de rang international», poursuit-elle, annonçant que cette action se poursuivra dans un second temps avec d'autres filières.

GAME OF THRONES IN BALAGNA

## Suite... et fin ?



**Toutes les grandes séries ont droit à leur «final season».**  
**L'épisode où les masques tombent, où les énigmes qui nous ont tenus en haleine toute la saison trouvent une réponse et qui annonce le futur de la série et de ses personnages.**  
**Ainsi en Balagne, les épisodes politiques de ces dernières semaines auront, au moins, eu le mérite de maintenir la population éveillée avant que ne démarre la saison touristique, la vraie série-phare de la micro-région...**

Photo Pierre Pasqualini

**S**alle du conseil de la mairie de la cité paoline, ce 21 janvier... Trois camps sont représentés : l'équipe municipale, fidèle à Jean-Joseph Allegrini-Simonetti, les dissidents de la majorité et Hyacinthe Mattei, seul représentant de l'opposition dite historique. C'est donc l'heure des règlements de comptes. Le premier ordre du jour annonçait la couleur : le maintien ou non de l'un des frondeurs, Antoine Guerrini, dans sa charge d'adjoint au maire. Le numéro cinq du conseil, en charge du port de la ville, va devoir désormais affronter le maire. Mais avant cela, comme dans toute série à suspense, il fallait en finir avec les sous-intrigues. Hyacinthe Mattei, candidat malheureux à la mairie de la ville, prend la parole et annonce : «*Je suis toujours dans l'opposition, mais ailleurs*». L'ex-président de l'opposition quitte ainsi ses cinq anciens camarades et fera désormais cavalier seul. Selon lui, le divorce est consommé depuis près d'un an et les récents événements ayant émaillé les élections de la communauté de commune de l'Île-Rousse-Balagne n'auront fait que sonner le glas.

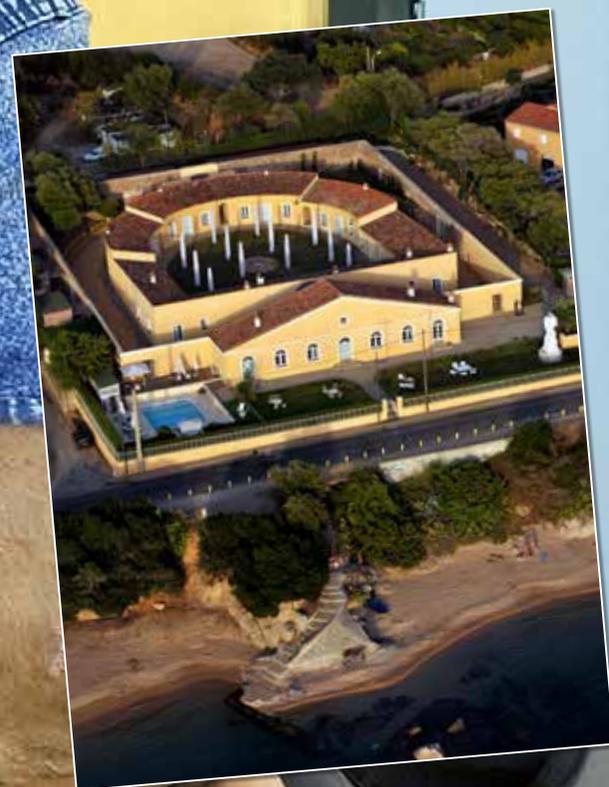
Vient ensuite la prise de parole du dissident Vincent Orabona. Celui auquel le maire reproche «*son manque de courage*» lors de l'élection de feu la communauté de commune du bassin de vie de l'Île-Rousse en 2014 et son retrait au profit du maire du Curbara, Paul Lions, enlevant, de fait, la présidence à l'Île-Rousse, démarrerait ainsi la lessiveuse : «*Je n'ai aucune leçon de courage à recevoir de vous. Vous confondez en effet courage, humilité et responsabilité*». Et de poursuivre en critiquant l'attitude de Jean-Joseph Allegrini-Simonetti lors des élections de la semaine précédente. «*Si lors de cette élection dernière, vous aviez fait preuve de plus d'humilité et de courage, nous n'en serions pas là aujourd'hui. Je ne peux pas prendre de leçon de courage de la part d'un maire qui trompe son électorat et son conseil municipal en faisant alliance, sans rien dire, en cati-*

*mini, avec son adversaire politique. Vous confondez courage et absence d'intérêt*». Avant d'enfoncer une dernière banderille : «*Enfin, pour terminer, je ne peux recevoir de leçon d'un maire qui pratique la politique de la chaise vide lors d'une élection démocratique*», faisant référence à son retrait de candidature puis son départ lors de l'élection. Une attaque à laquelle Jean-Joseph Allegrini-Simonetti répond en accusant Vincent Orabona d'avoir «*vomi*» sur la gestion de Lionel Mortini lorsque celui-ci était président de l'ancienne intercommunalité des Cinque Pieve avant de le rejoindre pour ces dernières élections. Un débat se terminant par un échange de «*vous avez dit ça*» «*non je l'ai pas dit*» «*oui vous l'avez dit*»... Ça promet...

Ces premiers coups ouvrant les hostilités, la confrontation entre l'adjoint frondeur et le maire peut commencer. Une joute verbale de plusieurs minutes entre les deux hommes, chacun pointant du doigt, tour à tour, l'incompétence de l'autre. On notera quelques belles envolées lyriques. Antoine Guerrini, qui, souhaitant rester adjoint malgré sa dissidence et le retrait de ses compétences justifie sa démarche de la manière suivante : «*Des gens m'ont voté pour que je sois adjoint*». «*Oui, mon adjoint*» répond le maire, rappelant vaguement le duel Mitterrand-Chirac. Et des moins belles. Comme lorsqu'Antoine Guerrini remet en cause les compétences du maire sur les chiffres du port, trop en dessous de ceux escomptés. Un dialogue de quelques [longues] secondes à base de «*je te retire la parole*» hurlés par le maire et «*je m'en fous*» de la part de l'adjoint. Cet épisode final, traînant et virant de plus en plus au «*soap*», se finit sur le vote pour l'éviction de l'adjoint. La majorité reste ainsi majoritaire, l'opposition historique est désormais coupée en deux, on y ajoute les dissidents, il y a désormais quatre groupes à la mairie de l'Île-Rousse. *To be continued...* ■ **Pierre Pasqualini**

CULTURE ET TOURISME

## Le retour d'expérience de François Ollandini



**Qui ne connaît pas François Ollandini, le mécène, l'homme de tourisme, le chef d'entreprise? C'est ce destin qu'il nous livre dans son ouvrage *Le tourisme, la culture & la Corse*, paru aux éditions Colonna d'Istria. Rencontre avec un «spectActeur» de son temps.**

**Culture et tourisme, un titre générique pour un véritable travail archivistique, pourquoi un tel ouvrage?**

En octobre 2010, je publiais *Le Manifeste touristique*. Je portais en moi cet ouvrage depuis longtemps, mais il fallut une chiquenaude pour que je le rédige enfin. Nicolas Sarkozy était venu nous dire en 2007, faussement naïf, qu'il ne comprenait pas pourquoi, en Corse, il faudrait subventionner les transports publics... et refuser les low cost. J'ai alors écrit ce manifeste d'un trait, sans me référer à tout ce qui avait pu déjà être publié sur moi ou par moi dans la presse écrite. Tous ces articles sont là, classés chronologiquement, comme en attente. Je les relis donc, en vrac et sans intention précise. Cette lecture me frappe. Je ne rougis pas de les avoir inspirés ou écrits. Ils ont gardé leur saveur, leur consistance et leur intérêt. Ils me parlent encore. Pourquoi ne parleraient-ils pas à d'autres? Deux cent quarante articles sur 40 ans, autant dire un article tous les deux mois pendant toute cette période!

**Comment avez-vous construit l'ouvrage?**

Après plusieurs essais infructueux, j'ai fait le choix de ne garder ni le graphisme ni la police d'origine et de supprimer les images. Sauf exception, donnant alors matière à annexe. J'ai abandonné aussi l'ordre chronologique, au bénéfice d'un ordre thématique. Tourisme et culture, ces deux thèmes, bien que mêlés, s'imposaient d'eux-mêmes, le premier renvoyant au second. Restait à les structurer. Les lectures successives m'ont enfin ouvert la voie. Pour le tourisme, ce leitmotiv: il y a une «science», mais il n'y a pas une «politique» du tourisme en Corse. On sait, mais on ne veut pas. Qui est ce «on»? Que sait-il et que ne veut-il pas? Sur 40 ans, les articles de ce premier tome sont un essai de réponse. Pour la culture, un double héritage: dire et faire le tourisme. Le «dire» comme mon grand-père maternel. Le «faire» comme mon père et mon grand-père paternel. À la recherche de ce passé à la fois théorique et pratique, me voilà collectionneur d'affiches touristiques et de peintures corses... et puis mécène par le don que je fais aux musées de la Corse.

**Quel est votre constat sur «le tourisme en Corse»?**

Il se fait «malgré nous». Il manque la volonté générale de nos élus, d'où une adhésion faible des résidents et le corporatisme de nos professionnels. Je distingue quatre périodes. Dans les années 60 et 70, une forte expansion touristique. Plus de touristes et plus de nuitées. Ils débarquent et on fait avec. Le plus facile: les 3 S (sea, sun, sand). On y est encore! Un tourisme estival de cueillette. Sans politique définie. Bien loin des 4 E (équipements, encadrement, événements, environnement). Puis, durant les années 80 et 90, une stagnation touristique complète. Plus de touristes, mais ils restent moins longtemps. Conséquence: pendant 20 ans, aucune nuitée supplémentaire. Vingt-cinq millions de nuitées début 1980. Même chiffre fin 1990. Plafond indépassable. Et à contre-courant, notre préoccupation d'alors: établir un «seuil de rejet»... pour avoir moins de touristes en août! Arrivent les années 2000: la décennie de Corsica-Ferries qui s'installe à Toulon. Trente-cinq millions de nuitées! Les dix millions de nuitées supplémentaires de cette décennie lui sont entièrement redevables. Et nous voilà dans les années 2010: sera-ce la décennie des low cost aériens avec Easyjet, Ryanair et Volotéa? Ça décolle enfin! Attendons la fin de période. Une conclusion s'impose: ce sont les transporteurs les plus décriés politiquement qui ont fait les vingt dernières années touristiques. Quant à nos hommes politiques, anciens et modernes, ils en sont toujours à subventionner, au nom de la «continuité territoriale», le transport aérien et maritime des touristes de juin à septembre qui «pompe» la moitié de ladite enveloppe.

**François Ollandini, le mécène: de ce point de vue, quel retour d'expérience dressez-vous?**

Au sens strict, je ne suis pas un «mécène», mais un «donateur». Chef d'entreprise et donateur: j'ai pu faire la démonstration, autant par mes écrits que par mes actes, que s'intéresser au tourisme, à la culture et au patrimoine pouvait s'inscrire dans une même démarche, rendant plus difficile la fausse équivalence de tourisme = déculturation. À la manière anglo-saxonne, j'ai pu aussi faire la démonstration que l'intérêt privé n'est pas mû uniquement par le profit et qu'il peut atteindre, sans pourtant y être obligé, l'intérêt général. C'est une question de volonté, celle de laisser une trace. À travers les dons déjà effectués et à travers les dons à venir, il sera plus facile de se souvenir qu'a existé une entreprise familiale touristique plus que centenaire. La mémoire des hommes ne fait-elle pas l'immortalité de l'homme?

**En termes «d'empreinte patrimoniale», quels sont les dons majeurs du groupe Ollandini?**

Au Musée de la Corse, une salle entière consacrée au tourisme et illustrée par les affiches touristiques que j'ai données. La Corse à Corte, un catalogue scientifique du musée sur ces affiches et ce don. Un autre livre du musée sur mon père, Jean Ollandini, pionnier du tourisme corse. La collection des 92 numéros de *La Corse touristique* éditée par mon grand-père maternel, François Pietri, de 1924 à 1934 et, toujours au Musée de la Corse, la réédition de ses éditoriaux dans un livre de 1990. Le tourisme, l'entreprise touristique Ollandini, ma famille paternelle et maternelle sont au musée, lieu d'éternité. Au Palais Fesch, Musée des beaux-arts, Ollandini est le plus grand des nombreux donateurs du musée... après le cardinal Fesch. Une salle spécialement dénommée «salle François Ollandini». Une exposition permanente de la peinture de la Corse dont la moitié des œuvres vient du don que j'ai fait. À la Maison Bonaparte, une commode «retour d'Égypte», pendant exact du lit déjà existant, et plusieurs autres objets et dessins offerts rappellent le nom du donateur. Et cette entreprise, devenue mécène par l'action de son gérant, est une entreprise dont j'ai pu démontrer, dans *Le Tourisme, la Culture et la Corse* que, pendant 40, elle a été un «accélérateur de croissance touristique» et un «frein à la décroissance touristique». ■



François Ollandini est né en 1939 à Ajaccio. Après des études universitaires (philosophie, sociologie, économie) il prend la tête de l'entreprise familiale fondée en 1890, et devient le gérant du groupe de transport et tourisme Ollandini. En 1996, il fait l'acquisition du lazaret d'Ajaccio qu'il entreprend de faire restaurer, épaulé par son épouse Marie-Jeanne, afin d'en faire non seulement son lieu de résidence mais de lui donner une vocation culturelle. En 1998, il fait don au Musée de la Corse, inauguré quelques mois auparavant, de 175 affiches touristiques. En 2001 débutent les premières manifestations culturelles ouvertes au public à ce qui est désormais le Lazaret Ollandini et qui, depuis 2008, abrite le musée Marc-Petit. En 2012, création de la Fondation François Ollandini. ■ EN

«L'intérêt privé n'est pas mû uniquement par le profit et [...] peut atteindre, sans pourtant y être obligé, l'intérêt général.»

**55** Les chiffres de la semaine  
des consommateurs français envisagent l'utilisation de leur smartphone comme principal moyen de paiement d'ici 2025, pour des sommes inférieures à 100 €, selon un sondage Ifop-Comarch.

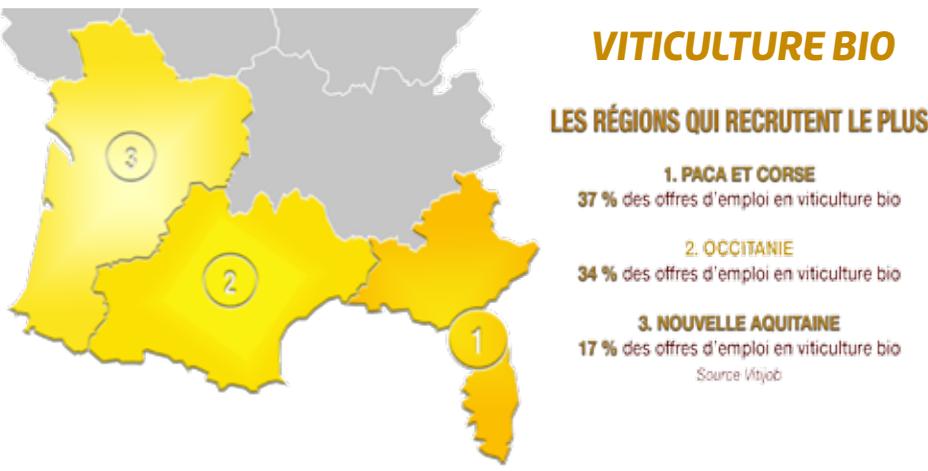
**700** Les chiffres de la semaine  
poubelles « papier » dans l'ensemble des bureaux administratifs et salles de cours, environ 60 poubelles « emballages » dans les espaces communs des campus, le tri est désormais proposé à tous à l'Université.

**98** Les chiffres de la semaine  
% d e s 15/29 ans résidant en Corse sont équipés d'un smartphone, pour une moyenne régionale, tous âges confondus de 79%, indique le Baromètre 2016 de Corse numérique.

## ISULA SURELLA Mer et campagne à la rue

Effondrement des prix du lait ovin et caprin, pression bureaucratique écrasante, spéculations financières, importations sauvages, incertitudes sur le paiement des crédits communautaires. « *Autant de facteurs qui, durant ces dernières années ont étouffé la croissance du revenu des agriculteurs et éleveurs sardes* » selon la Coldiretti, principal syndicat agricole italien. « *Durant ces années, nous avons lutté âprement, proposé des solutions concrètes aux institutions politique locales et régionales... Mais la liste des litiges non réglés reste longue et nous ne pouvons plus tolérer que le travail de nos agriculteurs et éleveurs soit sous-payé* » affirme le président de Coldiretti Gallura, Giambattista Manduco. D'où l'organisation d'une grande manifestation le 1er février à Sassari. Et les pêcheurs seront de la partie. « *Le monde de la pêche s'est lui aussi lassé du silence de la Région*, explique le président de Coldiretti Sardegna, Battista Cualbu. *Les innombrables requêtes et propositions déposées sur les bureaux des institutions régionales sont restées lettre morte, laissant les professionnels sardes en proie à l'une des pires crises de ces 20 dernières années, cependant que le marché des importations, de plus en plus florissant en est arrivé à satisfaire 80% de la consommation.* » Les pêcheurs exigent entre autres une politique d'accès au crédit, la mise en place d'un observatoire en charge de produire des données fiables sur les productions locales et des actions de contrôle et de répression de la pêche illégale. ■ Sources : La Nuova Sardegna, L'Unione sarda

## IL FALLAIT LE DIRE L'IMAGE DE LA SEMAINE



« **Les hommes politiques ont parfois besoin de conseillers intimes, qui ne leur cirent pas les pompes** » a argumenté **Benoist Apparu**, porte-parole de François Fillon, pour tenter de justifier les 500 000 € versés à Pénélope Fillon, épouse du candidat LR à la présidentielle, mère au foyer autoproclamée et assistante parlementaire malgré elle. On veut bien croire que Pénélope ne cire pas les pompes, reste que, même dans l'intimité, ça fait cher pour une conseillère qui professe se borner à faire tapisserie.

« **C'est une décision qui à mon sens est incroyable et incompréhensible car elle ne tient compte en aucune manière de la personnalité de celui que j'ai défendu** » a indiqué **M<sup>e</sup> Seatelli**, avocat de Paul Giacobbi, condamné le 25 janvier à 3 ans de prison ferme, 100 000 € d'amende et 5 ans d'inéligibilité dans l'affaire dite des gîtes ruraux de Haute-Corse. Il arrive parfois qu'une décision s'en tienne plus aux faits qu'à la personnalité de l'accusé.

## HAUT

Dotation financière de 15 000 € de l'ARS de Corse au Centre hospitalier de Bonifacio : pour le premier classement régional IFAQ (incitation financière à l'amélioration de la qualité) de 2016, le CH de Bonifacio est le seul établissement de santé de Corse (parmi 7 hôpitaux publics et 5 cliniques privées) à satisfaire aux exigences du décret du 30 décembre 2015 relatif au financement de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

## BAS

Deux salariés français sur trois (66 %) estiment que la situation économique de leur pays ne s'améliorera pas en 2017, indique la dernière édition de l'étude Randstad Workmonitor. Les Français seraient donc plus pessimistes pour cette année qu'ils ne l'étaient pour 2016 : en un an, la part de ceux s'attendant à une détérioration de la conjoncture durant l'année à venir a augmenté de 7 points. Aussi, parmi les 33 pays étudiés, la France se situe à nouveau parmi les pays les plus pessimistes : 4<sup>e</sup> au classement mondial derrière le Mexique et le Japon, et 2<sup>e</sup> au classement européen, derrière la Grèce. Ben alors, on chante plus « ah ça ira » ?

## FRAGILE

En Corse, pour décembre 2016, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) affiche une baisse de 1% sur un an... mais une hausse de 0,2% sur un mois et de 2% sur trois mois. Le nombre de personnes tenues de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A), en recul de 2,1% sur un an, augmente cependant de 4,4% sur trois mois et de 1,2% sur un mois.



## CREATION SOCIETE

N° 01



### SELARL PAP AVOCATS

799 722 707 RCS de Bastia

Capital social : 70.000 €

1, bd de Gaulle, 20200 Bastia

Mob : +33(0)6 71 08 25 34

### AVIS DE CONSTITUTION

#### SASU Entreprise M.C.E.I.

Société par Actions Simplifiée

Unipersonnelle au capital de 100 €

Siège social : à Ersu [20275]

Hameau de Piazza

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 janvier 2017, il a été constitué sous la **dénomination sociale** « **Entreprise M.C.E.I.** » une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes : **Siège social** : à Ersu [20275] - Hameau de Piazza.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**Objet social** : La société a pour objet en France et à l'étranger :

Tous travaux de maçonnerie - béton armé ;

Tous travaux de couverture (en lauzes et plomberie) ;

Tous travaux d'isolation - isolation acoustique - isolation thermique par l'intérieur et par l'extérieur de technique courante ;

Travaux d'étanchéité de toitures, terrasses ou inclinées de technique courante ;

L'achat et la vente de matériaux de second œuvre du bâtiment, principalement de la faïence, du carrelage, de la peinture, des membranes d'étanchéité pour toit terrasse et tous leurs accessoires sans que cette liste soit limitative ;

Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, tant en France qu'à l'étranger.

Le **capital** a été fixé à cent euros (100 €), réparti en cent (100) actions d'une valeur nominale d'un euro (1 €) chacune, souscrites en totalité

**Président** : Madame Sandrine ESCORIHUELA domiciliée à Ersu [20275] - Hameau de Piazza - est désignée en qualité de présidente

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis et mention,  
Sandrine ESCORIHUELA,  
Présidente.

N° 02



Alexis HEUEL  
Olivier PORTEJOIE  
Olivier PIQUET  
Magali

LEDENTU-WILLIAMME

Sandrine COITOU

Stephen RYAN

Florence CHARROUD

Aurore

PUYRIGAUD-MARIS

10, Place de Bretten

91165 Longjumeau Cedex

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à LONGJUMEAU du 20 décembre 2016, a été constituée une Société Civile ayant les caractéristiques suivantes :

**La société a pour objet** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

**La société est dénommée** :  
**SCI MALCOM**

**Le siège social est fixé à** : AJACCIO [20000], Résidence Santa Lina, Immeuble Marinella A2, entrée A, 14 boulevard Tino Rossi.

La société est constituée pour une durée de 99 années

**Le capital social est fixé à la somme de** : CINQ MILLE EUROS (5000,00 EUR).

Les apports sont entièrement libérés. Le **premier gérant** de la société est Monsieur **Adrien Christian COME**, demeurant à AJACCIO [20000], Résidence Santa Lina Immeuble Marinella A2, entrée A, 14 boulevard Tino Rossi.

La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

N° 03

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 21/01/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **SASU POUTET - CONSEIL EN SYSTEMES ET LOGICIELS INFORMATIQUES** **Siège social** : Anciens locaux de la Poste, Lieu dit U PURTONE, 20213 Castellare Di Casinca **Forme** : SASU **Capital** : 100 Euros **Objet social** : CONSEIL EN SYSTEMES ET LOGICIELS INFORMATIQUES **Président** : Monsieur **Jean-Christophe Poutet** demeurant : Anciens locaux de la Poste, Lieu dit U PURTONE, 20213 Castellare Di Casinca élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/01/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **IDEMAT** **Siège social** : 01 rue pino, 20200 BASTIA **Forme** : SASU **Capital** : 100 Euros **Objet social** : Installation et gérance d'outil de dématérialisation aussi bien pour les collectivités que les entreprises **Président** : Monsieur **Emmanuel ESTEVES LECA** demeurant : 01 rue pino, 20200 BASTIA élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 janvier 2017 à Bastia, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : **COMPLET COURTAGE**

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Capital social** : 100 euros

**Siège social** : Résidence Saint Charles bât. D - 20600 Bastia

**Objet social** :

- Activité de courtage en assurance et réassurance (IAS),

- Activités de courtage en opérations de banque et services de paiement (IOBSP),

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social,

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

**Durée** : 99 ans

**Présidence** : Mme **Sylvie GHILARDI**, née le 18 juillet 1972 à Bastia, demeurant :

Résidence Saint Charles - bât. D - 20600 Bastia

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

**Droit de vote** : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

**Modification du capital social** : Le capital peut être augmenté ou réduit par une décision collective des actionnaires statuant sur le rapport du Président.

Les associés peuvent déléguer au Président les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser, dans les conditions et délais prévus par la loi, l'augmentation ou la réduction du capital.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 01/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : **SEFRE**

**Siège social** : Lieu-dit Mortete, Ceccia, 20137 Porto-Vecchio

**Objet social** : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros,

**Gérance** : Mr **Frédéric CUCCHI**, demeurant 5 Rue Sampiero, 20137 PORTO-VECCHIO,

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

La Gérance,

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/01/2017 il a été constitué une SARL dénommée : **TERRA IMMOBILIER SOLENZARA** **Siège social** : RT 10, VIA DI U COMMANDANTI POLI 20145 SARI SOLENZARA. **Sigle** : S.A.R.L. **Capital** : 2.500€. **Objet** : TRANSACTION IMMOBILIERE, GESTION IMMOBILIERE, ADMINISTRATION DE BIENS. **Gérant** : M. **CASAMATTA Michel**, Villa Française, Le Village 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO. **Durée** : 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

N° 08

### CORSICASELECT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 Euros

Siège social :

Chez M. Luciani Joseph

Lotissement Orsajo - Entrée 8

Ld San Lorenzo - 20620 Biguglia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Biguglia du 13/01/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée

**Dénomination** : **CORSICASELECT**

**Siège** : Chez M. LUCIANI Joseph - Lotissement Orsajo - Entrée 8 - LD San Lorenzo, 20620 Biguglia

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 5000 euros

**Objet** : Intermédiaire direct entre producteurs et clientèles professionnelles dans les transactions de tous produits du terroir français et épicerie fine, produits sous la marque appartenant à la société, achat pour revendre, exportation dans l'UE et hors UE, négoce en détail ou pas des produits décrits ci-avant partout moyen et notamment pas site internet, livraisons, marchés ambulants, foires, expositions, en clientèle... Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix,

**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Membres de l'organe collégial de direction** :

**Président** : M. LUCIANI Joseph, demeurant Lotissement Orsajo - Entrée 8 - LD San Lorenzo - 20620 Biguglia

**Directeur général** : M. AGOSTINI Luca, demeurant 4 Rue ND de Lourdes - 20200 Bastia.

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION** :  
" **SARL VECCO-APA energy domotique** "

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée

**SIEGE SOCIAL** : Silvareccio, 20215 Vescovato

**OBJET** : Travaux d'installations électrique dans tous locaux. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ; La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

**DUREE** : 99 ans

**CAPITAL** : 100 euros.

**GERANCES** : Mr **Florian APARICIO**, demeurant à Résidence Riviera, Rue Paratojo - 20200 BASTIA,

Mr **Sammy VEGA-COLOMBANI**, demeurant à Route Royale - Casa Bella - 20213 FOLELLI,

**IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,



Société Civile Professionnelle  
Titulaire d'un Office Notarial  
**Maîtres Alain SPADONI,  
Olivier LE HAY  
et Charles SANTUCCI**  
Immeuble "Le Régent"  
3, avenue Eugène Macchini  
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1  
Tél : 04.95.51.76.76  
Fax : 04.95.51.15.08

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 13 janvier 2017, en cours de publication au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination : I.S.J.**

**Forme :** SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE.

**Capital Social :** 3.118.000,00 € .

**Siège Social :** AJACCIO (Corse-du-Sud), Chez Monsieur PERRINO - Résidence Parc Impérial - Le Trianon - 3 route des Cèdres 20000 AJACCIO.

**Objet Social :** L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- Prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Apports Immobiliers :** par Monsieur Paul Victor Albert RUAULT et Madame Marie-José RUAULT demeurant à PIETROSELLA (Corse du Sud) villa Rataghia - Isolella.

- commune de PARIS (14ème) 11, rue Gassendi Section AN N°4 dans le Bâtiment A les lots 5, 6, 9, 13, 14, 19, 27, 30, 33, 34 Evaluation : 1.795.000,00 € .

- commune de PIETROSELLA [Corse-du-Sud] "Isolella" maison d'habitation, Section AA N° 13 pour 03a Evaluation : 900.000,00 €

- commune d'AJACCIO [Corse-du-Sud] Lieudit "Carmino". Et Chemin de la Batterie Haute Section CK Numéros 90 et 91 la nue-propriété des lots 17 et 37 Evaluation 420.000,00 €

Madame Isabelle Anne Barberine RUAULT, demeurant à PARIS (14ème arrondissement), 14, rue Thomas Francine, apport à la société de la somme de 1.000,00 €

Madame Stéphanie Julie RUAULT, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud], 2, rue Gabriel Peri, apport à la société de la somme de 1.000,00 €

Monsieur Julien Georges Albert RUAULT, demeurant à PARIS (14ème arrondissement), 11, rue Gassendi, apport à la société de la somme de 1.000,00 €

**Gérance :** Monsieur Paul Victor Albert RUAULT, retraité, demeurant à PIETROSELLA [Corse-du-Sud] Villa Rataghia - Isolella.

.../...

- Madame Marie-José Eugénie Xavière MILCENT, épouse RUAULT, retraitée demeurant à PIETROSELLA [Corse-du-Sud] Villa Rataghia - Isolella.

- Monsieur Bruno SERVA, non associé, gérant de société, demeurant à AJACCIO [Corse du Sud] Manicola Vecchia, la Confina N°36.

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY. Notaire Associé.

## N° 11

### LA COLONIALE

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Moriani-Plage  
20230 San Nicolao  
En cours d'immatriculation  
au Registre du Commerce  
et des Sociétés de Bastia

## AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 23 janvier 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée :

**Dénomination : SAS LA COLONIALE**

**Capital :** 1000 euros divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 euros chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité

**Siège :** Moriani - 20230 SAN NICOLAO

**Objet :** L'exploitation de tous fonds ou établissements d'hôtellerie et d'activités annexes complémentaire. La construction, la rénovation, l'achat, la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis, en vue de la création et de l'exploitation sous toutes ses formes de toute entreprise d'hébergement hôtelier : résidence de tourisme, location de mini villas, villa et meublés hôteliers, hôtel, ensemble hôtelier, résidence hôtelière, ainsi que toutes activités s'y rattachant telles que l'exploitation de tout restaurant, buvette, location et vente d'articles balnéaires excursions, organisation de loisirs, location de salles de séminaires, etc...

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation

**Présidente :** Madame JULIA GOZZI, demeurant VILLA TOSI, 20221 SANTA MARIA POGHJU

**Immatriculation de la société :** Au RCS de BASTIA.

## N° 12

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VENTISERI du 17/01/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :**

**CASA DI BABBU**

**Siège social :** RN 198, HAMEAU DE CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**Objet social :** L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Madame Catherine, Marie, Suzanne CAMPRUBI demeurant RN 198, HAMEAU DE CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés

**Immatriculation de la Société** au RCS de BASTIA.

### S.C.I CORSIKASA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
02 Lieu-dit Impasse Bagnajo  
20290 Borgo

## AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société Civile Immobilière

**DENOMINATION : S.C.I CORSIKASA**

**SIÈGE SOCIAL :** 02 Lieu-dit Impasse Bagnajo - 20290 Borgo

**OBJET :** L'objet social est : L'acquisition de biens immobiliers. La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de biens dont elle pourrait devenir propriétaire par la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, tous placements de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscriptions ou l'acquisition de toutes actions et obligations, parts sociales. Et en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

**DUREE :** 99 années.

**CAPITAL :** 1000 euros.

**APPORTS EN NUMÉRAIRE :** 1000 euros.

**APPORTS EN NATURE :** 0 euros.

**GERANCE :** Est nommé Gérant de la Société : Mr KHOUUMERI Patrick né le 04 Août 1969 à Bastia (Haute-Corse), de nationalité Française, majeur, célibataire, et demeurant au 04 Jardins d'Ortale, 20620 BIGUGLIA.

**IMMATRICULATION :** Au RCS de BASTIA

Pour avis,

## N° 14

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à SERRA DI FERRO du 13 janvier 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée dénommée

**3P** au capital de 8000 €, **Siège social :**

Hôtel du Golfe Porto Pollo, 20140 SERRA DI FERRO, **durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,

**Objet :** Acquisition, exploitation directement ou par voie de location gérance de tout centre sportif, et notamment centre de plongée ; pratique, enseignement et développement d'activités nautiques, notamment exploitation

d'écoles de plongée subaquatique, enseignement de la plongée subaquatique ; activité des caphandrier, réalisation de travaux sous-marins, importation, négoce, distribution de matériels de sport et accessoires du nautisme ; location de matériel ; mise à disposition de personnel qualifié et de matériel. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** M. Philippe VI-

**GIER**, demeurant 4486 route de l'Hospitalet, 42680 ST MARCELLIN EN FOREZ. **Directeurs généraux :** M. Jérémy VIGIER, demeurant 4486 route de l'Hospitalet, 42680 ST MARCELLIN EN FOREZ et M. Sylvain HEDOUX demeurant 6 rue des Coquelicots, 85630 BARBATRE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, le Président.



Société Titulaire d'un Office  
Notarial à Prunelli di Fiumorbo  
**Me FRANCOIS GRIMALDI**

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu le 10 janvier 2017 par Maître Francois GRIMALDI, notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243]

régulièrement enregistré à BASTIA [20200] le 17 janvier 2017, référence 2017N 30021, il a été constitué une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination : LASA**

**Siège :** CHISA [20240] Village.

**Durée :** 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000,00 € divisé en 100 parts de DIX EUROS (10,00 €) chacune, numérotées de 1 à 100

**Apports :** Numéraire

**Objet : La société a pour objet :**

- L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

**Gérance :** Madame Christiane Anna Henriette BONNIOT, épouse de Monsieur Yves MORACCHINI, demeurant à CHISA [20240] Village. Née à GRENOBLE [38000] le 28 avril 1943

**Cession de parts :** Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéficiaire du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision de l'assemblée ordinaire.

**Immatriculation :** RCS BASTIA

Pour avis,

Signé : FRANCOIS GRIMALDI, Notaire.

## N° 16

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 07/01/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale : PAOMAR**

**Siège social :** 3 Cours Napoléon, 20137 PORTO-VECCHIO

**Objet social :** Achat, vente gros demis gros, détail de prêt à porter, vêtements et accessoires, commerce de mobilier, décoration, cadeaux, l'art de la table

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1.000 € euros

**Gérance :** Mr Jean Michel MARTELLI demeurant 99, Quai Jérôme Comparetti, 20169 BONIFACIO

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis,

La Gérance.

N° 17



Société Civile Professionnelle  
Titulaire d'un Office Notarial  
**Maîtres Alain SPADONI,  
Olivier LE HAY  
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"  
3, avenue Eugène Macchini  
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1  
Tél : 04.95.51.76.76  
Fax : 04.95.51.15.08

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 18 /01/2017 enregistré à SPFE d'AJACCIO, le 19/01/2017, Dossier 2017 02043 référence 2017 N 00025, a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination : CHRISTAL'IN.**

**Forme : SOCIETE CIVILE.**

**Capital Social : TROIS CENT MILLE EUROS [300.000,00 €].**

**Siège Social : GROSSETO-PRUGNA [20166], PORTICCIO, 15, Clos des Mimosas.**

**Objet Social :** L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Gérance:** Monsieur **Alain RAMISSE**, demeurant à GROSSETO-PRUGNA [Corse-du-Sud], 15, Clos Les Mimosas - PORTICCIO.

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.

N° 18

### AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à Porto Vecchio [20] du 31/12/16, il a été constitué une SARL dénommée : **ACL CONSTRUCTIONS**, ayant les caractéristiques suivantes : **Siège social :** 5 rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO ; **Objet social :** Les activités de terrassement, d'assainissement ; la fabrication de terrasse en béton imprimé, le recouvrement en épaisseur mince de terrasse existante, le pavage ; les travaux de maçonnerie relatives notamment aux fondations du dallage ; Tous travaux de gros oeuvre ; Tous travaux de plâtrerie, de carrelage, de peinture, et tous autres travaux de second oeuvre directement ou par sous-traitance ; **Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au RCS d' Ajaccio ; **Capital :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ; **Gérance :** **Alain CANDELI** demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], 5 rue Borgo, pour une durée illimitée.

N° 19



Société Civile Professionnelle  
Titulaire d'un Office Notarial  
**Maîtres Alain SPADONI,  
Olivier LE HAY  
et Charles SANTUCCI**

Immeuble "Le Régent"  
3, avenue Eugène Macchini  
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1  
Tél : 04.95.51.76.76  
Fax : 04.95.51.15.08

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la S.C.P dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 19/01/2017 Dossier 2017 02042, référence 2017 N 00024, a été constituée la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

**Dénomination : ANDREUCCI IMMO.**

**Forme : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE.**

**Capital Social : MILLE EUROS [1.000,00 €]**

**Siège Social : ZEVACO [20173], Lieudit Pucasa - Chez Monsieur et Madame Ange ANDREUCCI.**

**Objet Social :**

- L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

**Gérance :** Mademoiselle **Noëlle Marthe Sadia ANDREUCCI**, demeurant à ZEVACO [Corse-du-Sud], Lieudit Ariola.

**Immatriculation :** La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO..

Pour Avis, Maître Olivier LE HAY.  
Notaire.

N° 20

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 31/12/2016, il a été constitué une Société **Dénomination sociale : MTP** **Siège social :** POGGIO, 20237 CROCE **Forme :** SASU **Capital :** 200 Euros **Objet social :** réalisation de tous type de travaux publics, Réalisation de terrassement courants et travaux préparatoires, Création et rénovation de clôtures, Création et entretien des espaces verts, Démaquillage de terrain. **Président :** Monsieur **GUILLAUME MATTEI** demeurant à POGGIO, 20237 CROCE élu pour une durée indéterminée **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

**ICN : Annonce légale**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

N° 21



**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tél. 04.95.31.69.67

Email : cabinet.leonelli@wanadoo.fr

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 23 Janvier 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile,

**Dénomination sociale : "SCI J.T.C."**

**Siège social :** Lieu-dit Pastino - [20246] RAPALE.

**Objet social :** L'acquisition, la construction, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

**Durée de la société :** 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

**Capital social :** 1.200 €.

**Gérance :** Madame **Dominique, Marie-Catherine PATERNI** épouse TOMASINI, demeurant à RAPALE [20246] - Lieu-dit Pastino.

**Immatriculation de la société** au R.C.S de BASTIA.

Pour avis, Le Gérant.

N° 22

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 11/01/2017, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

**BIANCAMARIA-COMBAZ,**

**Siège social :** Résidence Les Citronniers - Centre Commercial Les Citronniers - VALLE DI L'AROLA - 20129 BASTELIACCIA [Corse du Sud]

**Objet : A titre principal :**

- Restauration traditionnelle et pizzeria à consommer sur place ou à emporter ;

- Activité de vente de boissons alcoolisées ou non, bar, café, salon de thé, brasserie ;

**Activités secondaires :**

- Vente de sandwiches, salades, glaces, viennoiserie, pâtisserie à consommer sur place ou à emporter ;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

**Capital :** 1000 euros

**Président :** **Eric Dominique Biancamaria**, demeurant Rés. A Mandarina 1, Bât E, Chem. du Finosello, 20090 Ajaccio, Corse du Sud

**Directeur Général :** **Jean-Marie Combaz**, demeurant Chem. de la Parta, A Teppa, 20167 Appietto, Corse du Sud

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 23



**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Diplômé d'Etudes Supérieures  
Spécialisées

**MARIANA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Port de Plaisance  
de TOGA, 20200 Bastia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 19/01/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination : MARIANA**

**Siège :** Port de Plaisance de TOGA, 20200 BASTIA

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 2000 euros

**Objet :** L'exploitation directe, par location gérance, ou par tous autres modes, de tous débits de boissons, bar, licence IVème catégorie, restauration de type traditionnelle.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Monsieur **Laurent ORDIONI** de nationalité française, domicilié 128 Lotissement ALBA MARANA - 20290 - BORGIO

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, Le Président.

### MODIFICATION GERANT

N° 24



WWW.CADJI-AVOCATS.COM

### SOCIETE HOTELIERE DE PINARELLO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital 60.000 €

Siège social : Lieu-dit Pinarello  
par Sainte Lucie de Porto-Vecchio

20124 Zonza

RCS Ajaccio 046.920.484

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire, en date du 23 décembre 2016, il a été décidé de nommer en qualité de Cogérante, Madame Corinne CARLI, demeurant 20 rue des Lamberts - 13380 PLAN-DE-CUQUES.

Monsieur Jean Jacques CARLI est maintenu dans ses fonctions de Cogérant.

Pour avis,

**ICN : Annonce légale**  
**FAX : 04 95 32 02 38**

N° 25

**MARCEAU CONSEIL**

Société d'Avocats  
8 rue de la République-45000 Orléans

**SARL IMMOBILIERE DE PORTICCIO**

Capital de 5000 €  
Centre Commercial Les Marines  
BP 13 - Grosseto-Prugna  
[20166] Porticcio  
RCS Ajaccio 501 598 833

L'assemblée générale du 01/12/2016 a, à compter de ce même jour : nommé Hélène FOUSSE demeurant 20 Promenade de Barchelin, 45190 BEAUGENCY, gérante en remplacement de Claude FOUSSE, démissionnaire. Mention au RCS d'AJACCIO.

**Votre publicité dans l'ICN !**

2 parutions sur 2 semaines !  
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)

**80€.**

**Vous ici !**

Format carte de visite (hauteur)  
85 mm x 55 mm - (Une colonne)  
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47  
jfa@corse-information.info  
55 mm

N° 26

**Sci L.s.f.j.**

SCI au capital de 200.320 euros  
Siège social : 325 rue Marie Claude  
Vaillant Couturier, 59287 Guesnain  
525 026 514 RCS Douai

L'AGE du 16/01/2017 a transféré le siège social à **Taglio Rosso, 20144 Sainte-Lucie-de-Porto Vecchio** à compter du 16/01/2017. **Objet** : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. **Durée** : jusqu'au 22/07/2109. Immatriculation au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de Douai.

N° 27

**PERSPECTIVE CORSE DISTRIBUTION**

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 7500 €  
Siège social : Baglione - Ajaccio  
20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio B 449 646 108

Suivant décision en date du 18 janvier 2017, l'Assemblée Générale :

\* a pris acte de la démission de Monsieur François LEANDRI de ses fonctions de Gérant ;

\* a nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée : Monsieur Antoine HERNANDEZ demeurant Mortete Suttane - 20221 SANTA MARIA POGGIO

Pour Avis, La Gérance.

N° 28

**IDB AJACCIO**

SARL au capital de 32.705 €  
Siège social : 5, Rue Stéphanopoli  
20000 Ajaccio  
R.C.S. Ajaccio 798 538 237

Aux termes d'une décision en date du 05/10/2016, l'associée unique constatée et approuve la démission de Mme Nathalie SALINI (épouse CARLOTTI) de ses fonctions de cogérante, à compter de ce jour. Les fonctions de Mr Bruno, Christophe BURGALIERES sont maintenues.  
Pour avis, La Gérance.

N° 29

**CLAN ASSETS INVESTMENT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Résidence Terrasses  
du Macchione - Bât B  
Avenue du Macchione - 20600 Bastia  
820 889 517 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 25 janvier 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur CLAUDE GIANNINI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Anthony Giannini, demeurant 16 place Saint-Georges, 31000 TOULOUSE, pour une durée illimitée à compter du 26 janvier 2017. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom d'Anthony Giannini a été substitué à celui de Monsieur CLAUDE GIANNINI.

Pour avis,  
la gérance.

**MODIFICATION SIEGE SOCIAL**

N° 30

Société Civile Immobilière  
**Georjo**  
SCI au capital de 1524 euros  
Siège social : 12, rue de Pontoise  
75005 Paris 05-434 973 657 RCS Paris.

L'AGE du 23/01/2017 a transféré le siège social à **Bar le St Georges, 20140 Olivese** à compter du 23/01/2017. **Objet** : l'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles, biens immobiliers bâtis ou non bâtis. **Durée** : jusqu'au 07/03/2100. Immatriculation au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de Paris.

N° 31

**S.C.I. ANTONA**

SCI au capital de 20.000 €  
Siège : Zone Industrielle de Baléone  
20167 Sarrola-Carcopino  
500715834 RCS de Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social de ZI de Baléone, 20167 Sarrola-Carcopino au **Lieu-dit Campestra, 20138 Coti-Chiavari** à compter du 1er décembre 2016, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

**STEB**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 480.000 euros  
Siège social : RN 193, 20200 Bastia  
496 920 489 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 19 janvier 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la S.A.S STEB a décidé de transférer le siège social de la Route Nationale 193, 20200 BASTIA à la **Z.I. Erbajolo - BASTIA [20600]** à compter du 01 janvier 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 33

**CS SPW2**

SARL au capital de 100 €  
Siège : Village - 20251 Pancheraccia  
811102292 RCS de Bastia

En date du 11/01/2017, l'associée unique a transféré le siège au 12/14 **allée du Levant - Parc d'activités - 69890 LA TOUR DE SALVAGNY.**

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**

N° 34

**CLAN ASSETS INVESTMENT**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Porté à 2.301.000 euros  
Siège social : Résidence Terrasses  
du Macchione - Bât B  
Avenue du Macchione, 20600 Bastia  
820 889 517 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 25 janvier 2017, que le capital social a été augmenté de 2.400.000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* **Ancienne mention** :  
Le capital social est fixé à mille euros [1000 euros]

\* **Nouvelle mention** :  
Le capital social est fixé à deux millions quatre cent un mille euros [2.401.000 euros]

Pour avis, La Gérance.

N° 35

**WORLD R' COMPOSITES**

SARL au capital de 480.000 €  
Siège : Lieu-dit Padighioni  
Plaine de Peri - 20167 Peri  
515342822 RCS de Ajaccio

Il résulte :  
- du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2016,  
- du procès-verbal des décisions de la gérance du 30/12/2016,  
Que le capital social a été réduit d'un montant de 57.120 euros par voie d'annulation de 119 parts sociales. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

\* **Ancienne mention** : Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt mille euro [480.000 €].

\* **Nouvelle mention** : Le capital social est fixé à quatre cent vingt-deux mille huit cent quatre-vingt euros [422.880 €].

Pour avis,  
La Gérance.

N° 36

**SCP MAMELLI**

Notaires - 20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

**"SANTINI & Co"**

Société Civile  
Capital : 38.000,00 €  
Siège : Lieu-dit Lenza al Piane  
20230 Canale di Verde  
RCS Bastia 513 291 740

**AUGMENTATION DE CAPITAL**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 27 décembre 2016, le capital social a été porté de 14.000,00 € à 38.000,00 € par voie d'apport en nature de biens immobiliers sis sur la commune de CANALE DI VERDE [20230]. Les articles "Apports" et "Capital" des statuts ont été modifiés en conséquence.

\* **Ancienne mention** : 14.000,00 €,

\* **Nouvelle mention** : 38.000,00 €  
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention,

Maître Sophie MAMELLI, Notaire.

N° 37

**CORSE LOISIRS DETENTE**

SARL au capital de 40.000 €  
Réduit à 30.000 €  
Siège social : Lieu-dit Parmentil,  
Route de Porto-Vecchio  
20169 Bonifacio  
RCS Ajaccio 419 266 986

La réduction du capital social de 40.000 € à 30.000 € ayant fait l'objet d'une première insertion dans le numéro du 18/11/2016 de ce journal est définitivement réalisé avec effet du 23/12/2016.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

**Article 7 - CAPITAL SOCIAL**

\* **Ancienne mention** :

Le capital social est fixé à quarante mille [40.000] euros.

\* **Nouvelle mention** :

Le capital social est fixé à trente mille [30.000] euros.

Pour avis,  
La Gérance.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES**

N° 38

**CORSE HABITAT SOLAIRE**

SARL au capital de 7500,00 Euros  
Résidence Scandola II - Bât.B,  
route d'Agliani, 20600 Bastia  
529787939 R.C.S. Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/01/2017, il a été pris acte de changer la dénomination de la société, à compter du 23/01/2017, pour **CORSE ENERGIE SOLAIRE**. Autres modifications : - il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Jean-Luc LECA, à compter du 23/01/2017. Madame Marie-Hélène MATTEI, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**SO.GE.P.**

**Société à Responsabilité Limitée**  
 Au capital de 2000 euros  
 Siège social :  
 Centre Affaire Agis  
 Immeuble Imhotep  
 13, Lotissement Arbuçetta  
 20620 Biguglia  
 452 251 234 RCS Bastia

Aux termes des décisions en date du 13 janvier 2017, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social ; En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

**\*Ancienne mention :**

1/ Tous travaux de maçonnerie générale.

2/ La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

**\* Nouvelle mention :**

1/ Le premier aliéna de l'ancienne mention est modifié comme suit :

- L'acquisition, la rénovation, la construction, la propriété, l'administration et l'exploitation par voie de location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.  
 - L'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts et valeurs mobilières, donnant accès immédiat ou différé au capital social de toutes sociétés à caractère immobilier.  
 - L'achat en vue de la revente d'immeubles, fonds de commerce, actions ou parts de sociétés immobilières, ou souscriptions à des actions ou parts de sociétés en vue de les revendre.  
 - La rénovation, le lotissement, l'aménagement et la réhabilitation des biens immobiliers en vue de leur cession.  
 - Toutes prestations de services commerciales, administratives ou techniques se rapportant directement ou indirectement aux activités susmentionnées.  
 - Toute activité d'apport d'affaires dans le cadre des activités susmentionnées au profit de professionnels de l'immobilier ou de particuliers.

2/ Le deuxième alinéa de l'ancienne mention sans changement.

Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

**LALY MARCELLI**

**Société par Actions Simplifiée**  
 Au capital de 245.696 euros  
 Siège social : Casamozza,  
 20290 Borgo  
 401 526 843 RCS Bastia

Suivant délibération de l'assemblée générale du 27 décembre 2016, il résulte que Mme Jessica MARCELLI, demeurant Casamozza, 20290 LUCCIANA, a été nommé en qualité de Directeur Général à compter du 27 décembre 2016.

Pour avis,  
 le Président.

**AVIS DE MODIFICATION****LA CASA**

**SAS au capital de 100.000 €**  
 Siège social : Moulin Saint Exupery  
 20232 Oletta  
 RCS Bastia 824 193 627

Suivant délibérations de l'assemblée générale en date du 23 décembre 2016 il a été décidé de nommer à compter du même jour :

- en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la société C2C MEDITERRANEE domiciliée à MARSEILLE (13001), 5 cours Jean Ballard et en qualité de commissaire aux comptes suppléant Monsieur Lionel CANESI dont son domicile professionnel est à MARSEILLE (13016), 15 rue du Docteur Zamenhof, pour une période de six exercices.

- en qualité de directeur général Monsieur Alfredo Armindo QUINTELA-GE-MELCO, demeurant à CALCATOGGIO (20111), Lieudit "Pianotollo", pour une durée indéterminée.

**MIP**

**Société à Responsabilité Limitée**  
 Au capital de 500.000.00 €  
 Siège social : 2, boulevard  
 Madame MERE - B.P.813  
 20192 Ajaccio Cedex 4  
 323 838 094 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2016 : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 31/12/2016, aux activités suivantes : La promotion immobilière, et promotion d'infrastructures. Agence immobilière.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Nouvelle mention :**

La société a pour objet :

- La prise de toutes participations, en France et à l'étranger, dans toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou l'objet, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement ;  
 - L'achat et la vente de tous titres ou valeurs mobilières, cotés ou non cotés ;  
 - L'acquisition et la gestion de tous immeubles et domaines immobiliers en France et à l'étranger ; la vente desdits immeubles et domaines immobiliers ;  
 - Ainsi que marchand de biens.

- L'accomplissement de tous mandats et l'exécution de toutes prestations de services en matière d'études et de réalisations immobilières, dans le cadre des lois et règlements en vigueur ;  
 - L'activité d'agence immobilière ;

- La coordination de toutes opérations nécessaires à l'étude, au financement et à l'exécution de tous programmes immobiliers, et leurs livraisons au maître de l'ouvrage ou leur mise à la disposition des usagers ; L'acquisition de tous immeubles à usage d'habitation ou non, construits ou non, et de toutes actions ou parts de sociétés immobilières ; L'édification de toutes constructions, soit directement, soit par sa participation dans toutes sociétés immobilières et la vente des appartements ou locaux, en état futur d'achèvement ou achevés, ainsi que la cession des actions ou parts de sociétés immobilières, avant ou après achèvement ; La promotion immobilière, et promotion d'infrastructures. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, la gérance.

**RESIDENCE  
LE TELEMAQUE**

**Société à Responsabilité Limitée**  
 Au capital de 162.327,71 euros  
 Siège social : Quai Pascal PAOLI  
 La Marine, 20137 Porto-Vecchio  
 379 066 947 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 22/12/2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

La location gérance de résidences de tourisme ;

L'ensemble des activités administratives et des autres activités de soutien aux entreprises comprenant les services administratifs de bureau quotidiens tels que l'accueil, la planification financière, la facturation, la gestion de dossiers et d'archivage, les activités liées au personnel, l'organisation de locaux, pour le compte de tiers.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la location gérance, la mise ou la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de la propriété intellectuelle concernant ces activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tous objet similaire ou connexe ;

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. Le reste étant inchangé.

Pour avis,  
 La Gérance.

**CALDA IMMOBILIER**

**Société à Responsabilité Limitée**  
 Au capital de 10.000.00 €  
 Siège social : ZI de Caldaniccia  
 20167 Sarrola-Carcopino  
 507 510 972 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'associée unique du 09 janvier 2017 :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/01/2017, aux activités suivantes :

Installation et activité de stockage de déchets inertes et de déchets non dangereux (ISDND), ainsi que les activités d'affouillement.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

La société a pour objet :

- Acquisition, mise en valeur, exploitation de toutes surfaces foncières et/ou immobilières.

**\* Nouvelle mention :**

La société a pour objet :

- Installation et activité de stockage de déchets inertes et de déchets non dangereux (ISDND), ainsi que les activités d'affouillement.

- Acquisition, mise en valeur, exploitation de toutes surfaces foncières et/ou immobilières.

Le reste est sans changement.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,  
 la gérance.

**SOCIETE D'EXPLOITATION  
DES ETS PERETTI**

**S.A.R.L. au capital de 7.622,45 Euros**  
 Siège social : Verghia  
 20138 Coti-Chiavari  
 408 428 258 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de ce jour : De remplacer la dénomination sociale "SOCIETE D'EXPLOITATION DES ETS PERETTI" par "PERETTI XAVIER TERRASSEMENT"; Sigle : « P.X.T. » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. De nommer Mr Xavier, Antoine, Pascal PERETTI, demeurant Allée des Platanes, Verghia 20138 COTI-CHIAVARI, en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Xavier, Pascal PERETTI. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**SAS BETTINI**

**Société par Actions Simplifiée**  
 Au capital de 15.000 euros  
 Siège social : 55, Cours Napoléon,  
 20000 Ajaccio  
 814 399 234 RCS Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/01/2017 : La dénomination sociale a été modifiée et devient SAS BETTINI CLERCQ à compter du 01/01/2017.

En conséquence, l'article «Dénomination» des statuts a été modifié comme suit :

- **Ancienne mention :** SAS BETTINI

- **Nouvelle mention :** SAS BETTINI CLERCQ

Par ailleurs, Il a été décidé de modifier l'objet social à compter du 01/01/2017. En conséquence, l'article «Objet» des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

La commercialisation, la distribution et stockage de tabac à narguilé et autres produits concernant le réseau de débits de tabacs, le conseil, la vente.

**\* Nouvelle mention :**

La vente de journaux, de papeterie, d'articles de souvenirs, de jeux de hasard, PMU, Loto, de prestations de services diverses.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis, la Présidente.

**SOCIETE DE GARAGE  
GARDIENNAGE REPARATION  
TRANSFORMATION  
PREPARATION  
AUTOMOBILES**

**Société à Responsabilité Limitée**  
 Au capital de 600.000 Euros  
 Siège social :  
 Lieu-dit "Strada Vecchia" - RN 193  
 20290 Borgo  
 378 386 080 RCS Bastia

Suivant délibérations en date du 15 décembre 2016, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de «dépannage, remorquage et assistance de tous véhicules» à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**MACCHIE BIANCHE**  
Actuellement  
**DÉNOMMÉE**  
**GFR MACCHIE BIANCHE**  
Société Civile Transformée  
En Société Civile Immobilière  
Au capital de 215.000 €  
Siège Social : 21 Boulevard  
de La Mer - Marine de Davia  
20220 Ile-Rousse  
514 491 042 RCS Bastia

**AVIS  
DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'un acte unanime des associés en date du 12/01/2017, l'unanimité des associés a : décidé la transformation de la Société en Société Civile Immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

- décidé le changement de dénomination sociale de la société en « MACCHIE BIANCHE » La durée de la Société, et les dates de son exercice social demeurent inchangées. Dans l'objet, l'alinéa lié au fonctionnement du GFR a été supprimé. Ces modifications rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Forme : La Société, précédemment Groupement foncier rural sous forme de société civile, est devenu une société civile immobilière  
Dénomination : La Société précédemment dénommée « GFR MACCHIE BIANCHE » se voit maintenant dénommée « MACCHIE BIANCHE ».  
Les inscriptions modificatives seront effectuées au RCS du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis.



N° 49

**AVIS**

Par assemblée du 23 janvier 2014, les associés de la **Sarl FILINVEST**, dont le siège est à SAN NICOLAO [20230] Moriani Plage, Résidence Roi Théodore [531 861 540 RCS BASTIA], ont décidé de modifier l'objet social qui sera désormais « l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente exceptionnelle de tous biens et droits immobiliers », de transférer le siège social à **PRUNO [20213] Place de l'Eglise, Village de Pruno**, de transformer la société en société civile immobilière à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société et sa durée demeurent inchangées. Toutefois, son exercice social est prorogé au 31 décembre 2017.

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision unanime des associés.

**Gérant de la société** : Madame Pascale ALBERTINI, ancienne gérante, demeurant à PRUNO [20213], Place de l'Eglise, Village de Pruno.

**EURL JAPM**  
SARL à Associé Unique  
Au capital de 1.000 €  
Siège : Le Banana's - Casaperta  
Casaperta - 20251 Panheraccia  
749962882 RCS de Bastia

Par décision de l'associé unique du 20/12/2016, il a été décidé de la transformation de la SARL à associé unique en SASU, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société EURL JPAM devient JAPM, son objet, son siège, son capital, sa durée et les dates d'ouvertures et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. M. FILIPPI Jean-Antoine Casaperta, 20270 CASAPERTA a cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SASU, la Société est dirigé par M. FILIPPI Jean-Antoine casaperta, 20270 CASAPERTA, en qualité de président. Mention au RCS de BASTIA.

N° 51

**GRAZIANI**  
**TRAVAUX PUBLICS**  
Sigle : "GTP"

**S.A.R.L. au capital de 4.000 Euros**  
Siège social :  
Zone Industrielle de Ciniccia  
20170 Levie  
**R.C.S. Ajaccio : 481 563 286**

Suivant décision de l'associée unique en date du 22/12/2016, la SARL KALISTE REVISION COMPTABLE, domiciliée Parc Technologique de Bastia, ZEA d'Erbajolo 20600 BASTIA, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et Mr Paul FLACH, domicilié Parc Technologique de Bastia, ZEA d'Erbajolo 20600 BASTIA, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis,  
La Gérance.

**LOCATION GERANCE  
FIN DE GERANCE**

N° 52

**AVIS DE MISE EN GERANCE**

Suivant acte sous seing privé à San Gavino di Carbini, en date du 05.12.2016, Madame Luisa Margherita PANAZZOLO, demeurant Lieu-dit Vignola - 20137 Porto-Vecchio, de Siret 404 208 944 00029, Ape 5610A, a donné en location gérance à la Sarl Restauration Grand Sud - Ld Pascialella - Zona - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, de RCS en cours d'immatriculation, représenté par son gérant, Mr TOGNARINI Hervé, un fonds de commerce de "pizzeria" à Gialla de Porto-Vecchio - 20170 San Gavino di Carbini, sous l'enseigne "TOP GRILL". La Sarl Restauration Grand Sud exploitera pour son compte personnel le dit fonds de commerce et sera responsable envers les tiers et les fournisseurs à compter du 01.01.2017 pour une durée de 6 ans, renouvelable par année pleine et par tacite reconduction.

**ICN : Annonce légale  
PROCHAINE PARUTION  
03/02/2017 - N°6651**

**GERANCE LIBRE  
DE FONDS DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 janvier 2017 à Vescovato, Monsieur HADDOUCH Mohamed, demeurant Hameau Torra - 20215 VESCOVATO, a donné en location gérance à Monsieur HADDOUCH Nasser, demeurant Résidence Mariana Grand Parc Bât H - 20290 Lucciana, un fonds de commerce d'Epicierie, Boucherie (vente ambulante) situé et exploité à Hameau Torra - 20215 VESCOVATO, pour une durée de neuf années (renouvelables), à compter du 01 janvier 2017.

Pour avis.

N° 54

**FIN DE GERANCE LIBRE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VESCOVATO du 29 décembre 2016, le contrat de gérance libre conclu entre Monsieur HADDOUCH Mohamed et Monsieur HADDOUCH Bilal domiciliée à résidence Casamozza, Bât A, 20290 Lucciana, concernant le fonds de commerce d'Epicierie, Boucherie (vente ambulante), sis à Hameau Torra, 20215 VESCOVATO, a été résilié d'un commun accord avec effet au 31 décembre 2016. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière date des publications légales par Monsieur HADDOUCH Mohamed à son domicile : Hameau Torra - 20215 VESCOVATO.

N° 55

**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/11/2016 à Borgo, Mme Sylvie GIOVINAZZO [immatriculée 448 280 610 au RCS de Bastia], domiciliée Lotissement Roselli, chemin de Rustinchetto à Borgo [20290],

A donné en location gérance : A Mme Françoise BUQUET, demeurant 8 lotissement l'Orangerie, Poretta, à Lucciana [20290], en cours d'immatriculation au RCS de Bastia. Un fonds de commerce de "vente de fleurs, plantes et dérivés ..", sis et exploité à Borgo, Centre commercial Sainte Devote [20290].

Pour une durée de 1 an à compter du 01/12/2016, renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis.

N° 56

**FIN DE LOCATION  
GERANCE**

La location gérance du fonds de commerce de restauration creperie sis et exploité : « A SPUSATA » plage de sagone, 20118 Sagone, confiée par acte sous seing privé en date du 22/03/2016 par A SPUSATA, SARL au capital de 52500 euros, immatriculée 442 764 171 RCS d'Ajaccio, représentée par son gérant Mlle FIESCHI Véronique, ayant son siège social Plage de Sagone, 20118 Sagone, à M. POLI Pierre Toussaint, immatriculé 81954024600017, demeurant Letia st martin, 20160 Letia, a pris fin le 31/12/2016.

Pour avis.

**AVIS DE CESSION**

N° 57



**Albert PELLEGR**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

bât. A2 - 20200 Bastia

Tel : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 18/01/2017, enregistré Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement BASTIA, le 23/01/2017, Dossier 2017 02248, référence 2017 A 00096. La S.A.R.L BOULANGERIE-PATISSERIE DEFENDINI, au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est Prunete 20221 CERVIONE, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 4027228051, représentée par Mme Jocelyne DEFENDINI.

**A CEDE A** : La S.A.R.L L'ARBRE A PAIN, au capital de 20.000,00 euros, dont le siège social est Moriani Plage 20230 SAN NICOLAO, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 312153752, représentée par Mr André SALES.

Son fonds artisanal et de commerce complémentaire de Boulangerie-Pâtisserie, sis et exploité Podolaccio - Moriani Plage 20230 SAN NICOLAO, moyennant le prix de 105.000 euros.

La prise de possession effective a été fixée au 19/01/2017. L'acquéreur sera immatriculé pour ce fonds au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, Au siège du CEDANT, La Société « BOULANGERIE-PATISSERIE DEFENDINI », Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 Euros, dont le siège social est sis à Prunete 20221 CERVIONE et

- Chez Frédéric BROCARD - Avocat - 67, Rue BRETEUIL - 13006 - MARSEILLE - Désigné en qualité de Séquestre.

Pour avis.

**EXTRAIT  
DE JUGEMENT**

N° 58

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LJ - 4151242

SARL Ambulances Bastiaises

Rés. San Pedru,

Bât. Central N 4 - Paese Novu

20600 Bastia

RCS Bastia/RM N°B 302 520 028

74 B 67

**DEPÔT DE L'ETAT  
DE COLLOCATION**

Sur la Commune de Bastia (Haute-Corse), Section BM N°80, Lieu-dit Résidence Saint André

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Mandataire Liquidateur a déposé au Greffe le 11.01.17, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés.

N° 59

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

**EXTRAIT**

Par jugement du 09 Janvier 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de sauvegarde à l'égard de :  
Fédération de Haute-Corse de la Ligue de l'Enseignement prise en la personne de son Président  
M. Geronimi Jean Valère,  
ayant son siège social  
Les Logis de Montesoro, Bt 1 45,  
BP 154, 20292 Bastia Cedex

**Forme :** Association Loi 1901  
**Inscrite au RCS :** N° Siren 309047249  
**Activité :** Education populaire  
**Juge commissaire :** Madame Sbragia,  
Juge Commissaire titulaire  
**Mandatitaire Judiciaire :**

Maître Bernard Roussel,  
850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 60

**TRIBUNAL DE GRANDE  
INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements  
Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

**EXTRAIT**

Par jugement du 09 Janvier 2017, le Tribunal prononce la clôture des opérations de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs à l'égard de :

Chiaroni Jean Baptiste  
Ayant son siège social Vallecalle,  
Ranch Buffalo - 20239 Murato

**Activité :** Agriculteur

Pour extrait : le Greffier.

**DISSOLUTION SOCIETE  
LIQUIDATION SOCIETE**

N° 61

Dénomination sociale :  
**DEPANN'HEURE  
PLOMBIER**

**Forme :** SASU en liquidation  
**Siège social :** Résidence la Rocade  
bât C, Av Maréchal Lyautey  
20090 Ajaccio  
**Capital social :** 5000 €  
**RCS Ajaccio :** 812 073 179

**DISSOLUTION**

Suivant AGE en date du 26/12/2016, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation amiable. A été nommé en qualité de liquidateur David Petrigiani demeurant 40 crs Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio. Le siège de liquidation est fixé au siège social de la société, au même titre que l'adresse de Correspondance.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Pour avis et mention.

N° 62

**Me Marie-Paule  
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32 Bd Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Par décision du 15 décembre 2016, l'assemblée unique de la société « GLOBAL PRODUCTION », SASU au capital de 2000 €, dont le siège est situé Rue Pierre Andreani, Vaccajola, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 801 300 997], a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Monsieur Julien LONGO, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Le dépôt sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 63

**LA FLUTE ENCHANTEE**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège social : 1430, Route du Village  
20600 Furiani  
Bastia B 411 733 470

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2016, enregistré à BASTIA le 24/01/2017, Dossier 2017/02431, Référence 2017/A 00103, il résulte que :  
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2016 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur GONCALVES AFONSO Manuel demeurant 1430, Route du village, 20600 FURIANI, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1430, Route du village, 20600 FURIANI, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.  
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 64

**SCI « U POZZU »**

Société Civile Immobilière  
à capital variable  
17 Chemin du Pinellu  
Villa U Pozzu Agliani - 20600 Bastia  
RCS : 813 014 065 Bastia

**DISSOLUTION ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 9/01/2017, a prononcé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation. Mr Alain ROMANI, gérant, né le 6 janvier 1954 à Bastia, résidant 17 chemin du Pinellu, Agliani, villa « U Pozzu », 20600, Bastia, est nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est effectué à l'adresse du siège social.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis.

N° 65

**BERNARDINI  
ELECTRICITE GENERALE**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 6000 euros  
Siège social : U Castagnetu  
20119 Bastelica (Corse)  
511 005 027 RCS Ajaccio

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 2 décembre 2016 la dissolution anticipée de la société à compter du 2 décembre 2016 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires. A été nommé comme liquidateur, M. Pierre-Toussaint BERNARDINI, demeurant à BASTELICA [20119] LIEU-DIT CASTAGNETTU, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à BASTELICA [20119] U CASTAGNETTU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 66

**BERNARDINI  
ELECTRICITE GENERALE**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 6000 euros  
Siège social : U Castagnetu  
20119 Bastelica (Corse)  
511 005 027 RCS Ajaccio

L'assemblée générale par une décision en date du 8 décembre 2016, après avoir entendu le rapport de Monsieur Pierre-Toussaint BERNARDINI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

N° 67

**LA ROYALE BABY**

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation au capital de 2.000 €  
Siège : Lieu-dit Ciusacciu,  
Plaine de Cuttoli  
20167 Cuttoli-Corticchiato  
489478743 RCS de Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Philippe GIORGIAGGI, demeurant lieu-dit Ciusacciu, plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé lieu-dit Ciusacciu, plaine de Cuttoli, 20167 Cuttoli-Corticchiato, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.  
Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 68

**S.C.I. "SANTA"**

Siège social :  
Résidence Pietra Marina  
Route du Fort  
20200 Ville de Pietrabugno  
R.C.S. Bastia : 514.448.745

L'assemblée générale des associés réunie le 2 janvier 2017, a approuvé les comptes définitifs de liquidation de la société, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat à Madame MAILLINJOD Isabelle, demeurant à VILLE DE PIETRABUGNO, RESIDENCE PIETRA MARINA, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation dont les comptes ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

**RECTIFICATIF**

N° 69

**SEDACO**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 100.000 euros  
Siège social : RN 193  
20600 Bastia  
389 916 388 RCS Bastia

**RECTIFICATIFS**

Annonces légales Journal  
n°6644 du 16/12/2016  
et n°6649 du 20/01/2017

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Guy GEFROY, démissionnaire et Madame Sophie LAZARD, domiciliée à LYON CEDEX 06 (69451), 20 Rue Garibaldi, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante, en remplacement de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS Entreprises, avec prise d'effet de leurs fonctions au 19 octobre 2015.

Pour avis,  
La Présidente.



N° 70

Société à Responsabilité Limitée  
**STRUCTURES MCS**  
Au capital de Trois Mille  
(3000) euros  
RCS Ajaccio 539 155 903

**ADDITIF**

A l'avis paru dans le Journal n°6644 du 20 janvier 2017.

**Il fallait rajouter** à la mention du nouveau Siège social après 2016, «AJACCIO».

Le reste sans changement.

Pour Avis,  
Le Gérant,  
Christophe VELARDI.



N° 71

**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Départemental  
 Direction des achats publics - Service des marchés  
 11, bis Rue Del'Pellegrino - BP 414  
 20183 AJACCIO - CEDEX - Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56  
 mël : [jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr](mailto:jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr)  
 web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

**L'avis implique un Accord-Cadre**

**Objet** : Location, installation et maintenance de photocopieurs multifonctions

**Référence acheteur** : AOOAP2016-078

**Nature du marché** : Services

Procédure ouverte

**Classification CPV** :

**Principale** : 30121100 - Photocopieurs

**Complémentaires** : 50313000 - Maintenance et réparation de matériel de reprographie

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC** : OUI

**Critères d'attribution** : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

35% Valeur Technique

20% Assistance Technique

10% Protection de l'Environnement

35% Prix

**Instance chargée des procédures de recours** :

Tribunal administratif de Bastia - Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex - Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855

[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours** : - Conformément aux dispositions des articles L.551-1 à L.551-12 et R551-1 à R551-6 du Code de Justice Administrative [CJA] un référé précontractuel peut être introduit jusqu'à la signature du marché auprès du TA de Bastia ; ou bien un référé contractuel, après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues** : 3

**Date d'attribution** : 04/01/17

**Marché n°** : 2016-206

COPIE CONFORME, RN 194, 20167 Afa

**Montant HT** : 1,00 Euros

**Le titulaire est une PME** : OUI

**Sous-traitance** : oui.

Part de la sous-traitance Inconnue.

**Renseignements complémentaires**

Cet accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum en valeur et en quantité. Envoi le 20/01/17 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 72

**PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD****DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS A PUBLIC****CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION  
D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT  
POUR UN OUVRAGE DE PRÉVENTION DES INCENDIES  
SUR LA COMMUNE DE CORRANO**

L'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de CORRANO concerne :

\* La piste de liaison de Castellu.

Le dossier relatif au projet de la servitude sera déposé en mairie de Corrano :

- du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2017 -

et sera consultable tous les mercredi de 14h à 16h30.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 20/01/2017, Le directeur départemental des territoires et de la mer, Signé : Patrick ALIMI.

N° 73

**DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD****VILLE DE SARTENE****Arrêté municipal n°2017-0001 du 17 janvier 2017****Ouverture d'une enquête publique****Classement et déclasserement de voie communale**

**Le Maire de Sartène,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 2 ;

**Vu** le décret n°89-631 du 4 septembre 1989, relatif au code de la voirie routière et notamment les articles R.141-1 à R.141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclasserement des voies communales ;

**Vu** la loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 et notamment son article L.141-3, modifié par l'article 62-II de la loi n°1343-2004 du 09/12/2004 et l'article 9 de la loi n°2005-809 portant simplification du droit ;

**Vu** la délibération du conseil municipal de Sartène en date du 30 septembre 2016 ;

**Vu** les pièces du dossier d'enquête publique,

**Arrête :**

**Article premier.** - Le présent arrêté ANNULE ET REMPLACE l'arrêté en date du 05 décembre 2016.

**Art. 2.** - Le projet sera soumis à enquête publique dans les formes prescrites par les articles R.141-4 à R.141-9 du code de la voirie routière.

Cette enquête, d'une durée de 15 jours, s'ouvrira à la Mairie de Sartène le 06 février 2017 à 9h30.

Elle se déroulera du 06 février 2017 au 21 février 2017 inclus.

**Art. 3.** - Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, le présent arrêté sera affiché à la porte principale de la Mairie de Sartène et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, et éventuellement publié par tout autre procédé en usage dans la Commune.

Il sera justifié de ces formalités par un certificat de publication du Maire.

**Art. 4.** - Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposées en Mairie de Sartène pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article premier, afin que chaque personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Madame **Marie-Céline PIERRE-BATTESTI** est désignée pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Elle recevra, en personne, les observations du public en Mairie :

\* le lundi 06 février de 9h30 à 12h ;

\* le mardi 21 février 2017 de 14h30 à 17h.

**Art. 5.** - A l'expiration du délai d'enquête, c'est-à-dire le 21 février 2017, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans un délai de 1 mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagné de ses conclusions motivées.

**Art. 6.** - La délibération du conseil municipal, si elle passe outre les commentaires du commissaire enquêteur sera motivée

**Art. 7.** - Le Maire de Sartène est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifiée au commissaire enquêteur.

Sartène, Le 17 janvier 2017.

Le Maire,

N° 74

**PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD****DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS A PUBLIC****CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION  
DE SERVITUDES DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT  
POUR DES OUVRAGES DE PRÉVENTION DES INCENDIES  
SUR LA COMMUNE DE SANTA MARIA SICHE**

L'instauration de servitudes de passage et d'aménagement, au bénéfice de la commune de SANTA MARIA SICHE concerne :

\* la piste DFCI Esca [P167],

\* les points d'eau SMS01 et SMS02.

Les dossiers relatifs au projet des servitudes seront déposés en mairie de Santa Maria Siché :

- du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2017 -

et seront consultables tous les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h.

Pendant la durée d'affichage en mairie (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 23/01/2017, Le directeur départemental des territoires et de la mer, Signé : Patrick ALIMI.

## AVIS D'ATTRIBUTION

### DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental  
Direction des achats publics  
Service des marchés  
11, bis Rue Del'Pellegrino  
BP 414  
20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 80 32 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : [jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr](mailto:jean-laurent.forni@cg-corsedusud.fr)  
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

**Objet :** Acquisition de deux pelles sur chenilles destinées aux Forestiers Sapeurs du Département de la Corse-du-Sud (relance).

**Référence acheteur :** AOO MF 2016-081

**Nature du marché :** Fournitures

Procédure ouverte

**Classification CPV :**

**Principale :** 43260000 - Pelles mécaniques, excavateurs, choleurs et machines de mines

**Complémentaires :** 43261000 - Pelles mécaniques

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal administratif de Bastia  
Villa Montépieno  
20407 Bastia - Cedex  
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855  
[greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** - Conformément aux dispositions des articles L.551-1 à L.551-12 et R551-1 à R551-6 du Code de Justice Administrative (CJA) un référé précontractuel peut être introduit jusqu'à la signature du marché auprès du TA de Bastia ; ou bien un référé contractuel, après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**Attribution du marché**

**Nombre d'offres reçues :** 2

**Date d'attribution :** 18/01/17

**Marché n° :** 2016-215

DICOMAT, Strada Vecchia, 20290 Borgo

Montant HT : 325 700,00 Euros

**Le titulaire est une PME :** NON

**Sous-traitance :** non.

Envoi le 19/01/17 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 76

## PRÉFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

### DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

#### AVIS A PUBLIC

### CONSULTATION RELATIVE A L'INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET D'AMÉNAGEMENT POUR UN OUVRAGE DE PRÉVENTION DES INCENDIES SUR LES COMMUNES DE LEVIE ET DE SAN GAVINO DI CARBINI

L'instauration d'une servitude de passage et d'aménagement, au bénéfice de la

**Communauté de communes de l'ALTA ROCCA** concerne :

\* La Zone d'Appui à la Lutte (ZAL) de Pianelli existante et son extension.

Le dossier relatif au projet de la servitude sera déposé en mairies de Lèvie et de San Gavino di Carbini :

- du lundi 6 février au vendredi 7 avril 2017 -  
et sera consultable dans les deux mairies,  
tous les mardi mercredi et jeudi de 9h à 12h.

Pendant la durée d'affichage en mairies (deux mois), les propriétaires ou ayants droit pourront faire connaître, par écrit, leurs observations au préfet, direction départementale des territoires et de la mer - service risques eau forêt - Terre Plein de la Gare - 20302 AJACCIO Cedex 9.

Ajaccio, le 23 janvier 2017,

Le directeur départemental des territoires et de la mer,

Signé : Patrick ALIMI.

## DERNIERES MINUTES

N° 77

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Calcatoggio en date du 21 janvier 2017, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :** SCI A RUSSINAGHJA

**Forme :** Société Civile Immobilière

**Siège :** Lieu-dit ANCONE - 20111 CALCATOGGIO - (Corse du Sud)

**Objet :** La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et notamment de l'immeuble désigné ci-après : un immeuble situé à Calcatoggio - Corse du Sud - Lieu-dit ANCONE section D n° 1339.

**Durée :** 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** 1000 € divisé en parts de [1 €]  
**Gérance :** Madame **Pascale MEUDEC** demeurant à AJACCIO rue Aspirant MICHELIN, LE GOLO.

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Les parts sont librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas. L'agrément est donné à l'unanimité des associés.

**Immatriculation de la société :** Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio

Pour avis et mention, la gérance.



N° 78

### AVIS DE CONSTITUTION

**Dénomination :** AUBERGE D'ANCONE

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Siège social :** Lieu-dit ANCONE - 20111 CALCATOGGIO - (Corse du Sud)

**Objet :** La société a pour objet l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration et accessoirement toutes activités annexes pouvant en faciliter le développement.

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Capital :** Dix mille euros [10.000 €]

**Direction et administration de la société :**  
- Madame **Pascale MEUDEC**, président, demeurant à Ajaccio, rue Aspirant MICHELIN, Le Golo,

- Monsieur **Bernard MEUDEC**, directeur général, demeurant à Calcatoggio, Lieu-dit Ancône.

- Madame **Marie Elisabeth MEUDEC**, directrice générale adjointe, demeurant à Calcatoggio, Lieu-dit Ancône.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO - (Corse du Sud).

MEUDEC Pascale, Président.

N° 79

## LE GOELAND

S.C.I. au capital de 255.400 €

Réduit à 251.900 €

Siège social : Route de la Douane

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 444 099 337

L'A.G.E. réunie le 04/01/2017 a décidé de réduire le capital social de 255.400 € à 251.900 € par voie de remboursement à Mme Cristina SANTINI d'une somme de 100 € euros sur chacune de ses 35 parts sociales.

Cette réduction du capital a été effectuée au moyen de la réduction du nombre de parts sociales de Mme Cristina SANTINI.

Le dépôt légal interviendra à l'issue de la présente insertion.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 80

## CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

« Changement de régime matrimonial sous condition suspensive d'homologation par :

Monsieur Nicolas CUCCHI, né à STRASBOURG [Bas-Rhin] le 11 juin 1972 et Madame Mallory ANDREANI née à SAINT OUEEN [Seine-Saint-Denis] le 10 février 1976 demeurant ensemble à ZONZA [Corse-du-Sud].

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à la mairie de ZONZA [Corse-du-Sud] le 30 septembre 2000. Adoption du régime de la séparation de biens.

Acte contenant changement de régime matrimonial sous condition suspensive d'homologation reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire à PRUNELLI DI FIUMORBO [20243] le 30 décembre 2016. Oppositions à adresser dans les trois mois de la date de parution du présent avis auprès de l'office notarial sus dénommé »

Pour avis,  
Maître Sylvie MICHELI.

N° 81

## CILS ADDICTION

EURL au capital de 2500 EUR

301, rue René Cassin

83190 Ollioules

791 667 637 RCS Toulon

Aux termes d'une AGE du 19/01/2017, les associés ont décidé de transférer à compter du 01/02/2017 le siège social du 301 rue René Cassin 83190 OLLIOULES à LUMIO [20260], Résidence Cocody, Sant Ambroggio Village. Gérante : LOY Estelle demeurant 301 rue René Cassin 83190 OLLIOULES. L'objet social a été étendu à l'activité de maquillage permanent. La société sera immatriculée au RCS de Bastia et sera radiée du RCS de Toulon.

N° 82

## CHANGEMENT DE NOM

Mme Massoni Catherine, née Azzoug, le 27/05/1965, à Meru [60], demeurant Résidence Piana, Subrana, Bt F45, Montessoro, 20600 Bastia, Agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet du substituer à son nom Patronymique celui de : CORROY

TEMPÊTES DE NEIGE, AVALANCHES

## La Corse n'est pas à l'abri



**Après l'eau, la neige, après la neige, l'eau... Le ciel nous tomberait-il sur la tête ? Il semblerait que non. Cependant, même si la tendance ne peut encore être validée par les modèles de Météo France, ce type de climat alternant plus fréquemment les épisodes intenses devrait être celui que nous augure le réchauffement climatique.**

Les 16, 17 et 18 janvier dernier, la Corse était en alerte orange neige, verglas et avalanches. Au-delà des images de carte postale des toits enneigés, des arbres parés de blanc comme pour un nouveau Noël et des ruelles de Corte transformées en pistes de ski par les étudiants, on retiendra l'inquiétude des habitants de l'intérieur - Castagniccia et Boziu plus particulièrement - isolés sous des congères de près de deux mètres, celle des éleveurs ne pouvant accéder aux troupeaux, des personnes âgées, des familles avec enfants... Bref, de beaucoup. Après la neige, la pluie a fait craindre pour les routes, déjà endommagées par les tempêtes de novembre et décembre dernier. Pourtant, la Corse est une montagne, et comme dans toute montagne, il y a de la neige. Parfois beaucoup. Parfois trop. En témoignent la pente donnée aux toits par nos anciens et ces dates restées dans les mémoires : 1927, 1934, 1969, années de grande neige, et d'avalanches meurtrières aussi, à Nocario, Ortiporio, Bocognano, Asco... Et 1973, 1985 ou, plus près de nous, 2012, rappellent à nivaghjoni, les grosses neiges.

« Une hauteur de neige telle que celle de ce dernier épisode reste néanmoins rare, relève Patrick Rébillout, chef du centre météorologique d'Ajaccio. Avec 75 centimètres, le record a été battu pour Corte et dans le Boziu, la hauteur de 1 mètre est atteinte. » Après quelques hivers exempts de manteau blanc, on avait failli en oublier les tracasseries : routes impraticables, villages isolés, écoles fermées, coupures d'électricité... « L'habitat situé à 600/800 mètres d'altitude est fréquent en Corse, poursuit-il. Quand on associe températures basses et précipitations importantes, des épisodes neigeux surviennent

naturellement, entraînant les conséquences que nous connaissons ! Nous nous sommes trouvés de nouveau face à un épisode de précipitations méditerranéennes intenses. La différence par rapport aux précédents est que cette fois, l'air chaud et humide venu d'Afrique a été confronté à de l'air froid descendu du nord-est, ce qui a amené de la neige, principalement sur les versants est des massifs. » Bref, un anticyclone drainant l'air froid depuis le nord-est (Sibérie), une dépression s'enroulant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre sur Sardaigne/Sicile et faisant remonter un air doux chargé d'humidité : tout est réuni pour que se mette en place un de ces « retours d'est » qui, en Corse, dépose la neige en grandes quantités sur les contreforts des massifs, souvent dès 300/400 mètres. Cet épisode a été suivi d'un autre, tout aussi intense mais orienté sud-est, donc pluvieux. Les conséquences ont été différentes : de nouveau certaines zones de l'île ont connu les inondations. Reste que les épaisseurs de poudreuse, entre le 16 et le 18 janvier, ont été très substantielles : de 40 centimètres à 1,40 m, voire plus à certains endroits en raison de la formation de congères. En effet un fort Grégale (vent de nord-est) a soufflé, déneigeant certains points, accumulant les flocons dans d'autres.

Pour traiter un tel phénomène météorologique, des mesures existent tant à l'échelon local que régional. Ainsi la CTC avait prévu un soutien pour l'aide alimentaire en contribuant pour un montant de près de 106 000 € au fonctionnement des associations et organismes sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets. Concernant les transports, la Direction générale adjointe des infrastructures et



## 1934: LA CATASTROPHE D'ORTIPORIO

Une des plus dramatiques avalanches que la France ait connue pour ces 200 dernières années a eu lieu à Ortiporio, en Castagniccia. L'altitude du village n'est pas très élevée (570 m). La crête qui le domine dépasse tout juste les 1000m. À cette altitude, sous un climat méditerranéen, les avalanches sont rares.

Pourtant, une situation météorologique proche de celle de ces jours derniers a été à l'origine du drame.

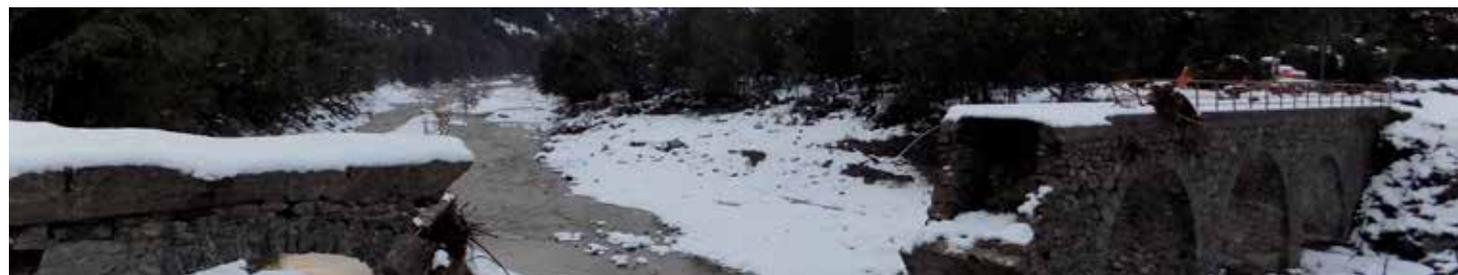
Un épisode méditerranéen intense, un « retour d'est ».

Début février 1934, au-dessus d'Ortiporio, les fortes pentes de la crête, orientées à l'est, se sont chargées de grosses quantités de neige (3 à 5 m) en seulement 2 ou 3 jours. L'avalanche s'est produite dans la nuit du 3 au 4 février, à 3h20. Elle a suivi le ruisseau du Prunelli, franchi la route départementale et fini sa course en contrebas de la chapelle San Michele (qui a été épargnée) emportant sur son passage 8 maisons et leurs 37 occupants.

Tous sont morts.

L'origine? Selon les témoignages de l'époque, un rocher déstabilisé ou un vieux châtaignier. Si aucune de ces hypothèses n'a pu être vérifiée, la présence d'arbres et de matériaux de construction dans l'avalanche a certainement été un facteur aggravant.

Source: Revue Neige et Avalanches n°123, par Michaël Deschâtres (Cemagref ETNA), Serge Guardiola (Météo-France Ajaccio), Daniel Goetz (Météo-France CEN), Nicolas Eckert (Cemagref ETNA), Vincent Latu (Météo-France Isère), Didier Richard (Cemagref ETNA).



des services techniques pour le déneigement avait été mobilisée et une information régulière était donnée aux usagers. Les transports non urbains de la Corse du Sud avaient été interrompus, ainsi que les grandes lignes ferroviaires. En matière d'hébergement d'urgence, la CTC mettait ses locaux à disposition (notamment les établissements scolaires). Concernant la neige, afin que les conditions de circulation ne se dégradent pas trop, le dispositif de « viabilité hivernale » est en veille permanente pendant l'hiver. Des hommes et des matériels sont prêts à intervenir en cas de besoin. Sur les routes relevant de la CTC, un système d'astreinte et d'intervention 24h sur 24 est en place. Les Départements ont pris les mêmes mesures pour le réseau routier leur incombant, de même que les maires pour leur réseau local. Des stations météorologiques dédiées et un service spécifique de météo-routière permettent aux directions des routes des diverses collectivités d'affiner les prévisions météo, d'en déduire les risques et de déterminer les traitements à appliquer. Si l'intensité de l'événement est importante, comme ce fut le cas, le Préfet de département est chargé de coordonner le tout. Il met en place un dispositif visant à assurer la sécurité des biens et des personnes et relevant du plan Orsec (Organisation de la réponse de sécurité civile), un programme d'organisation des secours à l'échelon départemental permettant, sous son autorité, une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires. Il décide de ceux qui doivent être mobilisés et peut redéployer les moyens internes à l'État ou réquisitionner des moyens privés. Ainsi, pour gérer cette tempête, ont été mobilisées près de 650

personnes du Service d'incendie et de secours (Sdis), de la Gendarmerie, de la direction départementale de la sécurité publique, de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile et des renforts du Sdis 13 sont venus compléter l'organisation. De plus, 51 chasse-neige assistés d'autres engins de déneigement dont une fraiseuse prêtée gracieusement par le Sdis 06 sont intervenus. « Depuis le 17 janvier, les secours ont été progressivement engagés sur de nombreuses interventions de déneigement, d'assistance et de reconnaissance, précise la préfecture de la Haute-Corse, principalement sur les communes de la microrégion du Centre Corse. En moyenne, 400 appels ont été traités quotidiennement par le Centre opérationnel d'incendie et de secours et 80 interventions ont été dénombrées chaque jour. (...) Par ailleurs, concernant les éleveurs, un service d'assistance a été mis en place en collaboration avec la Chambre d'agriculture ». Reste que les chutes de neige ont été conséquentes. Le degré de stabilisation de cette couche épaisse n'étant pas fiable, la plus grande prudence est recommandée, car le risque d'avalanche est important. Il faut dire que la « viabilité hivernale » est l'affaire de tous, ainsi que le rappelle le ministère de l'Environnement sur son site internet: « Les citoyens doivent adopter des attitudes responsables comme s'informer avant de partir, différer les déplacements non obligatoires, ou bien préparer les trajets obligatoires, afin de ne pas prendre de risques ni compliquer ou aggraver la situation ». Et en Corse, outre des périodes de fort enneigement, on a déjà connu, en 1934 notamment, des avalanches dévastatrices. ■ Claire GIUDICI



LORENZA DE ANGELIS

# Soigner le corps par l'âme

*Lorenza De Angelis ne prétend pas se substituer à quelque médecin que ce soit. Elle pose sur les maux un regard holistique, sans dissocier le corps de l'esprit, pour améliorer la qualité de vie des patients.*

**Q**uête du bien-être associée au rythme de vie moderne? Méfiance grandissante envers la médecine conventionnelle? Les médecines traditionnelles, dites parfois «douces», connaissent un succès grandissant. On les qualifie désormais plus volontiers de «médecines alternatives et complémentaires», (Mac, pour les intimes). Signe que le courant qui tendait à les opposer aux médecines occidentales modernes cède le pas à une approche plus pragmatique visant à les concilier, voire les associer, au bénéfice du patient.

Pour sa part, Lorenza De Angelis associe des pratiques issues des médecines chinoise, indienne et orientale et son histoire a débuté un peu par hasard. Avant d'officialier à Bastia, elle était danseuse professionnelle en Italie. C'est par le biais de cette discipline que s'est fait le premier lien avec l'anatomie. «À l'époque, je dépendais de la fédération italienne de danse. C'est là-bas que j'ai passé notamment mes diplômes de maître de danse et juge de compétition. Cela passait par un apprentissage assez poussé de l'anatomie, de façon à pouvoir connaître son corps pour se soigner lors des compétitions ou bien pour corriger la posture de ses élèves» explique-t-elle. Forte de cette première formation, Lorenza déménage ensuite à Paris et c'est là que la professeure de danse se muera en thérapeute. «Lorsque je suis arrivée à Paris, je me suis rendu compte que les Français ne dansaient pas autant que les Ita-

liens. Ayant la double casquette de danseuse en couple et danseuse orientale, je donnais beaucoup de cours particuliers de danse du ventre. Cette danse a une particularité: elle est basée sur la distanciation des parties du corps. Il faut donc une très bonne connaissance de l'anatomie pour la pratiquer. C'est donc dans le cadre de ces cours que j'ai mis vraiment à profit mes connaissances pour corriger des postures génératrices de maux pour mes élèves. Et ce sont eux qui, petit à petit, m'ont poussée vers la voie thérapeutique. Mais ce n'était absolument pas ma volonté au départ.»

Voilà comment elle emprunta le chemin des médecines traditionnelles. Ses orientations en la matière, Lorenza les doit à des rencontres: «J'ai fait la rencontre de Jean Pélissier maître en médecine chinoise et j'ai décidé avec lui de me spécialiser dans la méthode Yang-sheng, c'est-à-dire la prévention des maladies. Cet apprentissage m'a conduit aussi à me pencher sur une autre pratique similaire qui est la médecine ayurvédique indienne. Mon dernier enseignement, je le dois à mes nombreux voyages au Maroc. C'est là-bas que j'ai appris le massage thérapeutique oriental. C'est une tradition qui repose sur la transmission orale et j'ai eu la très grande chance de rencontrer une femme qui me l'a apprise. Ces trois savoir-faire sont liés. Ils sont basés sur le présupposé que nous sommes un ensemble de cellules énergétiques. Cette énergie est en mouvement constant dans notre corps et s'il y a des blocages de cette circulation d'éner-



Photos Mario Patris de Breuil

gie, cela peut entraîner des maux. Toutes ces thérapies utilisent les massages pour remettre en mouvement cette énergie.»

Trois pratiques venant de trois pays différents, donc, mais ayant une vertu commune. Celle de voir l'humain dans son ensemble.

«Le but est d'améliorer la qualité de vie de mes patients, physiquement et moralement parlant. C'est un regard holistique des choses, c'est-à-dire l'humain dans son ensemble. On ne dissocie pas le corps de l'esprit, là où la médecine occidentale moderne se veut curative et atomistique: elle dissocie le corps de l'esprit et est là pour vous soigner quand il y a un mal mais ne cherche pas à vous empêcher d'avoir mal. Les trois thérapies que j'utilise visent à aller chercher la cause profonde d'un mal et bien souvent l'origine est psychique.»

Lorenza accueille des patients très différents. Les consultations durent environ une heure et c'est le patient qui fixe la fréquence des visites et le déroulé des séances. «Certains ont juste besoin de parler, d'autres d'un massage, l'important est que la personne soit apaisée et laisse aller son énergie». Sylvie consulte régulièrement Lorenza depuis 2 ans et demi: «Je viens une fois tous les quinze jours. Il y a une dimension spéciale, une atmosphère qui se crée, elle sent nos maux et nos émotions. Et au niveau du massage, il y a quelque chose dans ses mains, ça ne s'explique pas» estime-t-elle. Pour Lorenza cette façon d'être avec ses patients est tout à fait normale. «J'ai une relation très forte avec eux, ils

peuvent m'appeler à n'importe quel moment, pas seulement pour des consultations. Je ne pourrais pas avoir le lien classique thérapeute-patient».

Les rencontres avec Lorenza sont aussi, cela dit, une question de feeling. «Je ne soigne pas les bleus physiques mais les bleus de l'âme et pour ce faire, il faut que la personne décide aussi d'aller mieux. Je ne fais qu'aider. Contrairement aux thérapeutes et psychologues classiques, je ne cherche pas à créer un rendez-vous et si je ne ressens pas de feeling avec la personne, je préfère moi-même cesser les contacts, car je ne pourrais pas l'aider. Je ne fais pas de publicité non plus et tous mes patients sont des connaissances d'autres patients. Au départ, je n'acceptais que les femmes puis des hommes sont venus me demander de l'aide et j'ai fini par accepter. Mais je ne masse que les femmes» dit-elle, tout en précisant bien, aussi, qu'elle n'est pas médecin. Et qu'elle est tout à fait consciente que si sa thérapie est là pour aider, certaines douleurs nécessitent l'intervention de la médecine classique. «Je ne fais que ce que je sais faire et ce que j'ai déjà pratiqué sur moi-même ou sur ma propre fille. Le but est de donner des techniques pour aller mieux, pas de mettre la personne en danger.» Fidèle à ses enseignements la danseuse devenue thérapeute s'emploie à faire en sorte que corps et esprit cohabitent ensemble, en synergie. ■

Pierre PASQUALINI

# Immortaliser l'héritage des bergers corses

**Usi sacri è prufani, paru aux éditions Alain Piazzola, est le premier volume d'une anthologie consacrée aux bergers de Corse.**

**L'œuvre, le mot n'est nullement usurpé, est colossale.**

**Son auteur, Pierre-Jean Luccioni, est un incondicional amoureux de la Corse dans ce qu'elle a de plus précieux: sa mémoire collective.**

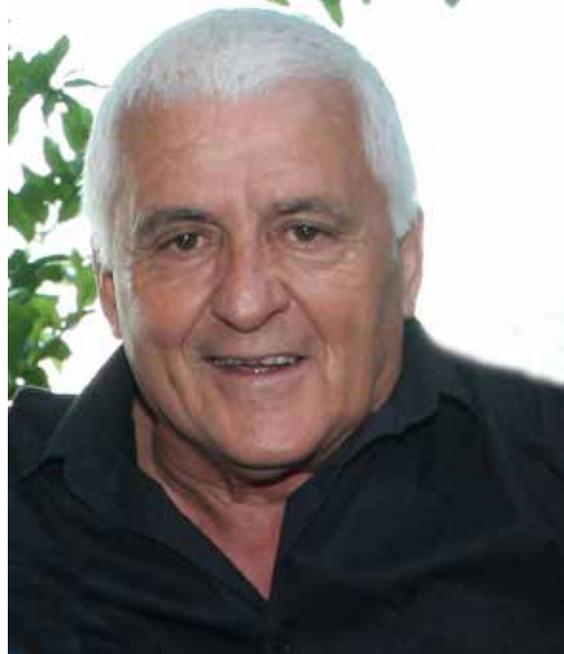


Photo Jacques Paoli

**A**près la publication de la série *Tempi Fà*, consacrée au patrimoine matériel et immatériel de la Corse, Pierre-Jean Luccioni a entamé la longue et minutieuse préparation d'une anthologie de six ouvrages sur les bergers et l'histoire du pastoralisme. Une collecte débutée il y a plus de cinq ans, au cours de laquelle il a interrogé et enregistré en langue corse 330 bergers, réalisé près de 40 000 photographies. Un travail de sauvegarde des savoirs, des croyances, des vécus, qui lui aura demandé une immense dose de passion à l'ouvrage. Pierre-Jean Luccioni n'en manque pas. C'est même cette passion qui l'a guidé ces deux dernières décennies dans son travail de journaliste et d'enquêteurs de ces «*tempi fà*». Il en parle avec le sentiment du travail qui devait être fait: «*Les bergers ont joué un rôle essentiel dans l'économie insulaire, ils ont transmis des savoirs millénaires, menacés aujourd'hui de disparition. Mon but, dans un premier temps, a été d'aller à la rencontre des derniers bergers pour collecter leurs savoirs, souvent enfouis dans leur mémoire*». Et pour cela, notre enquêteur a employé les grands moyens. «*Pour réactiver la mémoire de ces derniers bergers, j'ai décidé de les transporter dans les bergeries de montagne où ils ont passé de nombreuses années au cours de leurs transhumances. Et cette opération n'a pu se réaliser sans l'utilisation d'un hélicoptère*». Parce que le temps pressait, et que Pierre-Jean Luccioni a pris conscience qu'il s'engageait dans une véritable course contre la montre! Ces promenades en hélicoptère lui auront

fait vivre des moments d'une intense émotion: «*Lorsque vous amenez des hommes et des femmes sur le lieux même où ils ont vécu, des lieux qui leurs sont inaccessibles aujourd'hui et dont le décor a été dégradé, cela procure des émotions intenses... j'ai beaucoup appris de ces moments de partage qui furent de véritables communions. Ces bergers sont âgés et quand ils disparaissent, c'est une partie de la mémoire de la Corse qui s'en va avec eux*».

*Usi sacri è prufani* est donc le premier volume d'une série consacrée aux bergers corses et confiée aux éditions Alain Piazzola. Les tomes 2 et 3, sous le titre *Capraghji è pecuraghji*, évoqueront les fromages d'une part, les races laitières et la conduite des troupeaux d'autre part. Puis viendront le tome 4, consacré au pastoralisme à travers l'histoire; le tome 5 sur les modes de vie et savoir-faire et les tomes 6 et 7 sur le thème des bergers et leurs territoires.

Collecte du mode de vie, de la toponymie et des routes de transhumance, c'est le monde du pastoralisme en Corse, dans ce qu'il a de plus intime, que Pierre-Jean Luccioni nous donne à découvrir dans cette exceptionnelle série. En cela, son travail est remarquable, et il n'est pas étonnant que Philippe Walter, spécialiste de la mythologie, se soit joint à lui pour l'aider à décrypter l'imaginaire des bergers corses, et à comprendre la complexité des mécanismes de la pensée humaine, en particulier celle des bergers. Ces bergers corses dont, grâce à lui, l'héritage ne sera pas oublié, dans l'indifférence générale. ■ Jacques PAOLI

## TRÀ USI SACRI È PRUFANI : U NODU DI SANTA MARIA

Lors des mises à bas des chèvres, la vigilance est de tous les instants. Il arrivait que certaines opérations nécessitant un certain savoir-faire impliquent l'assistance du signadoru qui pratiquait le rituel du nodu di Santa Maria. Témoignage de Ange-Pierre Albertini, berger à Corscia: «Je fais trois ou quatre nœuds spécifiques sur une cordelette que je pose sur le dos de la chèvre qui a des difficultés à mettre bas. Si les nœuds se défont quand je tire sur la cordelette par les deux bouts, le chèvre va mettre bas. Si la corde reste nouée, c'est un mauvais signe...»



**AJACCIO****■ AMATERASU**

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentine. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

**■ ARMELLE GUISSANI**

Jusqu'au 18 février. A Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Armelle Guissani vit et travaille à Olmeta di Tuda. Elle donne une deuxième vie aux objets et vêtements usés en les détournant de façon poétique.

**■ COMME UN SEUL HOMME**

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

**■ NAPOLEON, CE HÉROS**

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

**■ MARSEILLE L'HIVER**

Du 1<sup>er</sup> au 4 février, 19h. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Un homme doit donner une conférence. Dont il ignore le sujet. Selon lui, deux hommes et une femme pourraient l'aider. Noël Casale joue en solo avec ce texte qui fait intervenir quatre personnages. Le 4, représentation aux Jardins de L'Empereur.

**■ T-REX**

Les 2 et 3 février, 21h. L'Aghja.

☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

Un jeune cadre bancaire se voit offrir une promotion et un challenge. Dès lors, un cauchemar de son enfance resurgit, le harcèle. Alexandre Oppecini revisite le thème du monde impitoyable de l'entreprise, abordé ici sous l'angle de la violence primitive.

**BASTIA****■ GUARDA FRATELLU**

Jusqu'au 31 janvier. Médiathèque de l'Alb'Oru.

☎ 04 95 47 47 00 & www.guardafratellu.com

Une brève histoire de la Corse, des années 1970 aux années 1990, et des luttes et mouvements qui ont marqué cette période, présentée au travers d'une sélection d'affiches qui témoignent de ces mobilisations.

**■ CÉCILE ORSONI**

Jusqu'au 17 février. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Plasticienne et art-thérapeute, Cécile Orsoni a « long-temps cherché le noir le plus profond » et l'a « découvert dans la gravure ». Depuis lors, elle s'adonne, « à cœur joie » aux techniques de l'estampe.

**■ BALADE SONORE**

Le 1<sup>er</sup> février, à partir de 14h30. Centre culturel Una Volta.

☎ 04 95 32 12 81 & una-volta.com

Dans le cadre de la Semaine du son, le collectif ArtMouv'/Zone libre invite à parcourir et (re)découvrir l'environnement sonore de Bastia lors de balades gratuites. Inscriptions à Una Volta. Et, du 1<sup>er</sup> au 3, au centre culturel, Éclats sonores, installation de Tommy Lawson.

**■ MY ROCK**

Le 2 février, 20h30. Théâtre municipal.

☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica

Nés aux Etats-Unis, au début des années 1950, rock et danse contemporaine ont nourri le chorégraphe Jean-Claude Gallotta. My rock est composé d'une quinzaine de séquences dansées, sur des titres phares de l'histoire du rock, d'Elvis à Nirvana.

**■ LA MUSICA, INSIEME**

Le 3 février, 20h30. Centre culturel Alb'Oru

☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica

Une sorte d'autobiographie musicale qui explore le théâtre musical et la performance narrative. L'auteur Erri De Luca compose une mosaïque à partir de souvenirs et de témoignages sonores. Stefano Di Battista et Nicky Nicolai traduisent ses paroles en musique.

**■ FESTIVAL DU CINÉMA ITALIEN**

Du 4 au 11 février. Théâtre municipal et cinéma Le studio.

☎ www.festivalcineitalien.fr

La manifestation joue la carte de l'éclectisme. Outre les projections de films et documentaires, des conférences de l'association Dante Alighieri, des spectacles de danse et musique, des expositions et des dégustations gastronomiques.

**CORTE****■ L'ARMÉE DES OMBRES**

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo: avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.

**■ SUZANNE, UNE FEMME REMARQUABLE**

Le 31 janvier, 18h30. CCU Spazio Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Tout en pliant du linge, Suzanne parle de sa vie, ses luttes, ses engagements. Une pièce construite et interprétée par Laurence Février sur la base d'un entretien avec Francine Demichel, présidente de la fondation de l'Università di Corti.

**■ I CAMPAGNOLI**

Le 2 février, 18h30. CCU Spazio Natale Luciani.

☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le groupe polyphonique, qui récemment pris part à la création de la pièce de théâtre Maria Gentile, propose un atelier consacré aux polyphonies corses, suivi à 20h30 d'un concert mêlant nouvelles créations et œuvres issues de ses précédents albums.

**PORTO-VECCHIO****■ IL ÉTAIT UNE FOIS SERGE REGGIANI**

Le 3 février, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 99 95 & www.porto-vecchio.fr

Aux côtés d'Henri Olmeta, Eric et Jean-Michel Salvarelli, Antoine Luciani et Ange Bianchini, le chanteur et comédien Thomas Bronzini rend hommage à Serge Reggiani, dans un récit musical mis en scène par Guy Cimino.

**■ VOCE VENTU**

Le 4 février, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 70 09 58 & www.ot-portovecchio.com

Créé en 1995, par un groupe d'amis issus pour la plupart de la « Scola di cantu » de Natale Luciani, le groupe vient de sortir son dernier album, Ci sera sempre un cantu. Organisé par l'associu I Baroni, le concert sera précédé d'une veghja nustrali.

**PROPRIANO****■ MADEMOISELLE PAS ASSEZ**

Le 2 février, 9h et 14h. Théâtre.

☎ 04 95 76 70 00 & theatredepropriano.com

Mademoiselle veut un poutrak ! Elle ne sait pas ce que c'est, mais tous ses amis y jouent. Son obstination va lui jouer des tours, malgré l'aide d'un vieil ange gardien. Spectacle de marionnette par la Cie du Jabron rouge. À partir de 3 ans.

**PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ****■ T-REX**

Le 28 janvier, 20h30. Salle Cardiccia.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Un jeune cadre de banque est promu manager de son service, et chargé de la mise en place d'un nouveau logiciel. Mais un monstre de son enfance revient hanter ses nuits. Alexandre Oppecini exploré le côté brutal, sauvage, du monde de l'entreprise.



**AGIR  
PLUS**

PASSEZ AU CHAUFFAGE BOIS ET  
PROFITEZ D'UNE AIDE  
EXCEPTIONNELLE JUSQU'À 1 200€\*  
JUSQU'AU 5 MARS 2017

Conditions sur [corse-energia.fr](http://corse-energia.fr)

\*Pour l'achat d'un poêle à bois ou granulés d'une valeur minimale de 2 500€ TTC hors frais de pose et chez les partenaires Agir Plus participants à l'opération.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !  
L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.